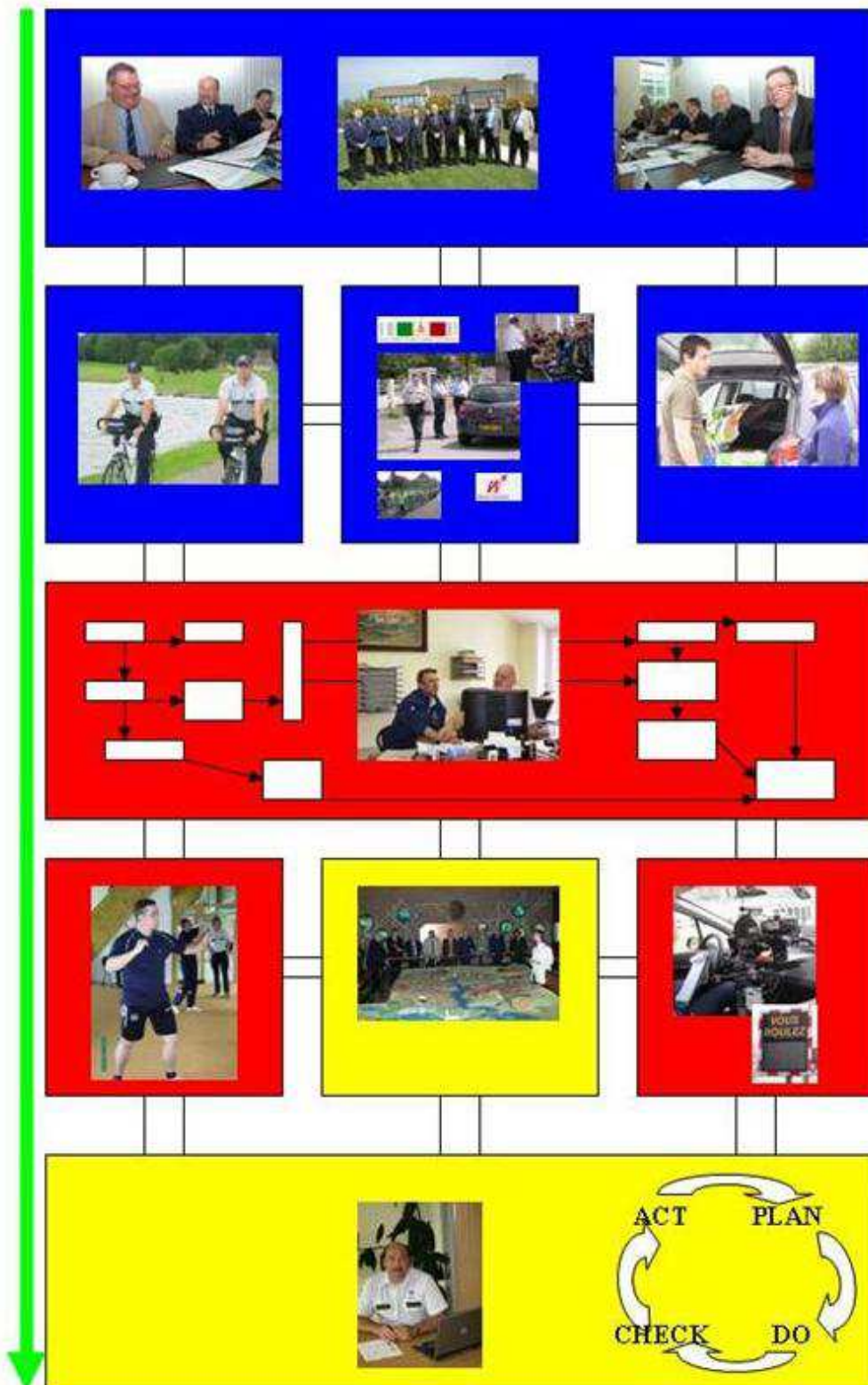


# ZP « Hermeton et Heure » - (5315)

## Plan Zonal de Sécurité 2014-2017



# TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
INTRODUCTION.....	3
Préface.....	4
CHAPITRE 1 MISSION – VISION – VALEURS.....	6
1.1. Leçons à tirer du plan précédent.....	7
1.2. Les parties prenantes et leurs attentes.....	9
1.3. Mission – Vision – Valeurs.....	12
CHAPITRE 2 SCANNING & ANALYSE.....	13
2.1. Leçons à tirer du plan précédent.....	14
2.2. Description socio-économique et démographique de la zone.....	14
2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie.....	16
2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes.....	20
2.6. Image du service policier et de son fonctionnement.....	24
2.7. Coopération.....	46
2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité.....	50
CHAPITRE 3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	51
3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer.....	52
3.2. Les objectifs stratégiques 2009-2012.....	56
CHAPITRE 4 POLITIQUE DE COMMUNICATION.....	61
4.1. Communication Externe.....	62
4.2. Communication Interne.....	63
CHAPITRE 5 APPROBATION DU PLAN.....	65
5.1. Améliorer et innover.....	66
5.2. Approbation.....	677
CHAPITRE 6 PLANS D’ACTION ET PROJETS.....	68
LISTE DE DISTRIBUTION.....	69
ANNEXES.....	70

# INTRODUCTION

# Préface

Outre les problématiques afférentes aux structures et au statut, la réforme des polices a également induit une réorientation du travail policier par le biais de l'élaboration de plans de sécurité. Ceux-ci sous-tendent une approche des problèmes de sécurité par les différents services de police non seulement conforme à la politique de sécurité souhaitée transparente par l'ensemble des autorités mais également plus méthodique où chaque service n'œuvre pas en autarcie mais en parfaite complémentarité dans l'esprit d'une police intégrée à deux niveaux.

Le plan zonal de sécurité doit donc permettre de déceler les problèmes essentiels de sécurité et de fonctionnement et de fixer de manière ciblée à l'égard des plus importants d'entre eux des objectifs concrets.

Fonction des capacités disponibles ou s'inscrivant dans le cadre des missions courantes, ceux-ci doivent être réalisables et mesurables et susceptibles d'être atteints par des actions spécifiques où il ne s'agit pas de travailler « plus » et tous azimuts, mais d'œuvrer « mieux » et par rapport à un nombre restreint de phénomènes jugés préoccupants et donc prioritaires.

Dans ce cadre, assurer la sécurité et la qualité de vie au sein de la société constitue une des tâches majeures non seulement de l'Autorité, mais aussi de chaque individu et organisation impliqué dans cette "sécurité sociétale". La police s'engage, pour sa part, à tendre vers "l'Excellence dans sa fonction". ...

La police contribue ainsi à l'approche collective de la sécurité à travers son orientation vers la communauté, sa fonction guidée par l'information et sa recherche d'une performance optimale." Le plan de sécurité nécessite non seulement un suivi ponctuel mais également une évaluation de l'impact des actions entreprises par le biais d'indicateurs appropriés; ce suivi et cette évaluation finale doivent permettre pour l'un, un contrôle du respect des mesures annoncées, voire une réorientation ponctuelle des actions fonction des phénomènes nouveaux, et pour l'autre une adaptation des actions permettant une meilleure approche quant à la résolution des problèmes.

Pour répondre aux principes qui portent cette réforme, le plan de sécurité doit s'inscrire dans le respect des concepts essentiels que sont notamment la recherche des besoins et des souhaits de la population, la mise en place d'une police visible, accessible et proche du citoyen et la qualité du service rendu.

La sécurité n'est néanmoins pas du ressort unique des services de police; elle doit être le souci de tous les acteurs potentiels car le succès des mesures prises est tributaire d'un large partenariat.

Parallèlement, le succès de nos actions passe par une approche proactive où l'analyse des causes des différents problèmes permet de détecter leur incidence sur la sécurité avant qu'ils ne constituent une réelle problématique.

Pour rencontrer les besoins des parties prenantes, le plan zonal et les objectifs fixés tendent vers un service de qualité en visant l'excellence dans la fonction de police. Ceci implique l'application du principe d'amélioration et d'innovation de l'organisation sous tous ses aspects.

Les autorités administratives souhaitent que les actions entreprises par notre service de police répondent aux préoccupations soulevées par la population lors de l'enquête locale de sécurité, soit la problématique de la sécurité routière et en particulier la vitesse inadaptée, la conduite agressive et le parking sauvage.

Les priorités déterminées par Madame le Procureur du Roi sont axées quant à elles vers la lutte contre le trafic de stupéfiants, la problématique des vols qualifiés dans habitations, les violences physiques contre les personnes et notamment les violences intrafamiliales de même que vers la problématique de la sécurité routière.

Monsieur le Directeur Coordinateur a quant à lui mis en exergue les priorités définies dans le Plan National de Sécurité 2012-2015 et ses implications sur les objectifs déterminés au niveau des services de police fédéraux de l'arrondissement de même que sur la contribution minimale escomptée de notre zone de police au niveau des différents phénomènes. Nous joignons à cet effet en annexe 01 au présent la note<sup>1</sup> ayant trait à cette implication et définissons clairement la teneur de nos actions au point 2.6.1. « *Contribution au plan national de sécurité* ».

Quant aux souhaits exprimés par la population, l'analyse de l'enquête locale de sécurité<sup>2</sup> menée fin 2011 en partenariat avec la Police fédérale nous permet de constater que les priorités des citoyens s'articulent prioritairement et par ordre décroissant, vers les problématiques suivantes :

- La vitesse non adaptée (36% des sondés)
- La conduite agressive (22% des sondés)
- Le parking sauvage (17% des sondés)
- Les nuisances sonores (13% des sondés)
- Les dépôts clandestins (11% des sondés)
- Les cambriolages (7% des sondés)

Le Procureur du Roi ff,  
Madame Charlotte FOSSEUR

Le Bourgmestre de Philippeville,  
Monsieur Jean-Marie DELPIRE

Le Bourgmestre de Cerfontaine,  
Monsieur Christophe BOMBLED

Le Bourgmestre de Doische,  
Monsieur Pascal JACQUIEZ

Le Chef de Corps,  
Monsieur Jean-Luc SAINTVITEUX

Le Directeur Coordinateur administratif,  
Monsieur Michel DEMOULIN

<sup>1</sup> Note DCA Dinant-27 CD 1 datée du 26-04-2013 (annexe 01)

<sup>2</sup> Synthèse des résultats de l'enquête locale de sécurité ou « ELS » (annexe 02)

# CHAPITRE 1

## MISSION – VISION – VALEURS

## 1.1. Leçons à tirer du plan précédent

Sur le plan opérationnel, le plan zonal précédent avait mis en exergue la nécessité :

- De maintenir nos actions en matière de circulation routière afin de tendre vers une diminution des accidents de roulage avec lésions corporelles. Notre objectif stratégique était libellé comme suit :  
**« Contribuer à maîtriser l'insécurité routière dans notre zone en axant notre action sur le phénomène des accidents de roulage avec lésions corporelles »**

Le plan d'action spécifique élaboré à cet effet visait neuf sous-objectifs particuliers et réservait aux actions planifiées pas moins de 3467 hommes/heures en termes de capacité.

Aux termes de ces quatre années, nous constatons en moyenne que 96% de la capacité annoncée a effectivement été allouée aux actions prévues.

Cette proportion moyenne est de 66% pour les prestations de nuit et grimpe à 101% pour celles de week-end, traduisant les efforts conséquents réservés à ce créneau, malgré son impact en termes pécuniaires ...

Ces actions se sont révélées porteuses puisque, entre 2008 et 2012 :

- Le nombre des accidents de roulage avec lésions corporelles est passé de 107 à 75, soit une régression de l'ordre de 30% ;
- Le nombre des accidents de week-end est passé dans la même période de 44 à 37, soit une régression de 16% ;
- Le nombre total des victimes est quant à lui passé de 144 à 117, soit une baisse de 19% ;
- La proportion des conducteurs circulant au-delà de la vitesse réglementaire espérée sous les 20% est passée de 15% en 2009 à 8% en 2012 ;
- Le nombre d'accidents constatés sur la RN 40 en quatre points spécifiques (carrefours) est passé de 11 en 2009, à seulement 2 en 2012 ;
- Le nombre d'accidents impliquant des cyclomoteurs a fortement régressé, passant de 9 en 2008 à seulement 3 en 2012 ;
- Le nombre d'accidents impliquant des usagers faibles a également connu une régression impressionnante, passant de 18 en 2008 à seulement 3 en 2012.

Petits bémols néanmoins quant à certaines facettes de la problématique. En effet :

- Nous souhaitons ramener sous les 15% la proportion des accidents de roulage avec lésions corporelles où la consommation d'alcool est liée. Après être descendu à 11% en 2010, nous n'avons pu constater qu'une augmentation de ce pourcentage, passant de 14% en 2001 à 16% en 2012. L'alcool reste manifestement intimement lié au phénomène accident sur la zone de police.
- Nous souhaitons sensibiliser les conducteurs au port de la ceinture de sécurité. Nos efforts n'ont pas permis de constater une baisse significative en la matière, la proportion des conducteurs non porteurs de la ceinture lors des contrôles initialement de 8% en 2009 se fixant à 9% en 2012.
- Nous souhaitons diminuer le nombre d'accidents impliquant des motards sur les routes nationales 978 et 978A entre mai et septembre. Malgré nos efforts, le nombre de ces accidents varie à la baisse ou à la hausse d'une année à l'autre, passant de 6 en 2008, à 4 en 2009 ; de 10 en 2010 à 4 en 2011 pour malheureusement croître en 2012 (12 accidents recensés).

Quant aux attentions particulières retenues dans le domaine de la sécurité et de la qualité de vie, nous pouvons constater que :

- Dans le domaine des violences intrafamiliales qui au même titre que dans l'ensemble de l'arrondissement a connu une croissance évidente ces dernières années, des efforts conséquents ont été réalisés par les membres du personnel pour s'inscrire résolument dans le respect des directives du Parquet et dans l'échange journalier d'information avec notre assistant social dont l'une des tâches les plus prenantes a trait à cette problématique.  
Malgré cette approche qualitative, tant les violences psychiques que physiques dans le couple sont en augmentation sur la zone de police où de 79 faits en 2008, nous enregistrons pas moins de 135 faits en 2012.
- Dans le domaine des vols avec violence, si notre attention s'est portée en permanence sur la surveillance de l'ensemble des commerces, nous avons mené en 2012 la onzième édition de notre action de sécurisation en période de fin d'année.  
En moyenne, 500 heures de prestation sont consacrées à cette action. Alors que nous n'avions jamais durant la période du 01 décembre au 15 janvier enregistré de fait de ce type, 2012 a vu la perpétration d'un vol avec violence dans une librairie de Philippeville.  
Néanmoins, l'enquête a permis d'élucider rapidement le fait.
- Dans le domaine de la délinquance juvénile, un protocole d'accord a été ratifié dès le 22 janvier 2007 et reconduit respectivement les 27 mars 2009 et 14 mars 2011 lors des réunions de suivi organisées au sein du Conseil zonal de sécurité.  
Il nous permet une collaboration étroite avec les treize établissements scolaires que compte notre zone de police et a permis la mise en place :
  - D'un réseau actif de policiers de contact au sein de chacune de ces écoles ayant contribué à un échange optimal au niveau de l'information ;
  - D'un programme de prévention des risques axé vers les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années primaires sur base du programme « MEGA » ou « Mon Engagement pour l'Avenir » ;
  - D'une collaboration étroite et parallèle visant à épauler les directions au niveau de l'éducation des enfants sur le plan de la circulation routière.

Outre cette première initiative, nous nous sommes entretenus à plusieurs reprises lors de nos réunions mensuelles avec les responsables du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Philippeville afin de :

- Mieux connaître les objectifs et missions de cette structure
  - Identifier les éducateurs de rue
  - Mener des actions spécifiques en période de fin d'année scolaire
- Face à la problématique des vols qualifiés dans les habitations, nous n'avons pu enregistrer qu'une hausse du phénomène, à l'instar des autres zones de l'arrondissement et de la Province de Namur. De 75 vols qualifiés au « sens strict » constatés en 2007, nous n'avons pu que déplorer 106 faits en 2012, malgré nos efforts portant sur :
    - La surveillance des habitations inoccupées en période de vacances (162 « clients » en 2012 pour pas moins de 3197 surveillances effectuées) – Aucun vol constaté au niveau des habitations surveillées depuis 2002 ;
    - La proposition soumise et d'ailleurs rencontrée par Monsieur le Gouverneur de la Province quant à l'acquisition d'un système de graveur pour numérotter les cycles et remorques ;
    - La participation de nos deux responsables en prévention vols au réseau d'arrondissement ;
    - Nos trois réunions citoyennes d'information menées en 2013 en matière d'amélioration de la sécurité des habitations ;
    - Nos multiples bilans en matière de technoprévention ;
    - Nos articles d'information par le biais de notre site web et des bulletins communaux ;
    - Nos actions de sensibilisation lors de nos journées « portes ouvertes ».



Au niveau de l'attention particulière plébiscitée dans le domaine du fonctionnement interne de notre Corps de police, nous pouvons constater que :

- Nous avons exploité les données de l'analyse de risques menée par le « SPMT » de concert avec les éléments recueillis lors du positionnement « EFQM » établi en collaboration avec feu « CGL ». Ce faisant, nous avons notamment :
  - Dynamisé les actions menées au sein du groupe « Communication interne » et initié des réunions d'échange à raison d'environ quatre contacts annuellement ;
  - Formé l'ensemble du Comité de direction et les cadres moyens à la communication ;
  - Initié des journées « team building » ;
  - Soutenu les actions de l'Amicale du Personnel.

En conclusion, au niveau des leçons à tirer du plan précédent, nous pouvons tirer globalement un bilan très positif au vu des résultats obtenus sur le plan de notre objectif stratégique, ayant enregistré une régression significative du nombre des accidents de roulage (30%), des accidents de week-end (16%) et du nombre des victimes (19%).

Nous sommes d'autre part heureux de constater que nos actions ont eu une incidence sur les usagers en matière de vitesse et qu'elles ont permis d'acter une régression substantielle des accidents impliquant les cyclomotoristes et usagers dits faibles.

Il nous faut néanmoins constater qu'elles ont été moins porteuses et réclameront toujours une attention particulière au niveau de :

- La conduite sous l'influence de la boisson
- Le non port de la ceinture de sécurité
- Les accidents impliquant des motards

## 1.2. Les parties prenantes et leurs attentes

<b>PARTIE PRENANTE</b>	<b>METHODE DE SONDAGE</b>	<b>ATTENTES (concernant la vision)</b>	<b>FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES</b>
<b>Direction et financiers</b>			
Parquet-magistrat de référence	Concertation de recherche, contacts informels	Respect de la politique du Parquet, coordination des différents intervenants,	Rôle central du CIA Fixation de priorités
Collège de police - bourgmestres - conseil de police - conseil communal - Cellules de coordination au niveau des PCUI	Réunion de Collège et de Conseil Contacts informels	Souhait d'un service de police visible, accessible, efficace au profit d'un équilibre social Police de proximité efficiente Réactions adéquates lors de catastrophes/sinistres	Effectifs policiers adaptés aux besoins Moyens financiers adéquats  Adéquation des formations  Exercices fréquents au sein des cellules de coordination
<b>Clients/Bénéficiaires de service</b>			
Tout personne bénéficiaire	Voir rubrique		

directe / figures-clés représentatives	« société » ci-dessous		
Toute personne qui fait une déclaration, une plainte, une demande d'attestation (ISLP)	Sondage par formulaire disponible sur la qualité de l'accueil au siège de la zone	Confidentialité, compétence particulière du policier (pénal > < civil), disponibilité, prise en compte de « Son » problème, orientation vers le(s) service(s) adéquat(s).	Locaux d'accueil et de plaintes distincts, formation adaptée du personnel, écoute active, proximité d'intervenants adéquats et habituels (échange d'infos en direct).
Organisateurs d'événements			
Organisateurs des grands événements (Chinelle, Eau d'Heure, Plein air, Courses cyclistes, ...)	Réunions de préparation et de coordination, approche sécurité via la cellule de sécurité communale, débriefing	Assurer la sécurité et contribuer au bon déroulement des événements	Personnes de référence avec expérience, respect des arrêtés de police, coordination des différents intervenants
<b>Partenaires et fournisseurs</b>			
DCA	Réunion d'arrondissement, (de)briefing	Participation de la zone aux missions à caractère fédéral	Personnel HyCap formé et équipé
Parquet	Visites fréquentes de l'Officier du Bureau Judiciaire qui rencontre ainsi employés et magistrats, concertations de recherche stratégique et opérationnelle, nombreux contacts téléphoniques.	Respect des procédures judiciaires PV de qualité Coopération avec le Parquet dans cadre de l'EPO-PVS Mutualisation des ressources au niveau des zones de police	CIZ organisé et renforcé. Objectif visant la qualité des devoirs, l'amélioration constante et l'innovation. Nombreuses théories permettant de diffuser les « attentes du Parquet » au personnel, Flash infos, Site web de la zone
PJF	Concertation de recherche, réunions Dir Co et informelles, Journée PJF	Info rapide dans les domaines de sa compétence, appui ponctuel	Respect des directives afférentes à la répartition des tâches Fed/locale
Fonctionnaire de prévention	Réunion mensuelle SIPP CCB, briefing matinal	Implication du Collège et de la direction au niveau du respect du bien-être des travailleurs	Formation personnelle, Moyens budgétaires, Respect des directives légales
<b>Collaborateurs</b>			
Inspecteurs de quartier	Contacts quotidiens, réunions de travail, Réunions mensuelles, boîte à suggestions, analyse de risques SPMT, positionnement «EFQM»	Demande de souplesse au niveau des horaires de travail Plus de compréhension et plus de patience des autorités (travail de fond qui demande énormément d'investissement), demande d'une formation spécifique car apprentissage sur le tas préjudiciable, réduction maximale	Coordinateurs des postes de proximité au profil et aux compétences requises, Ouverture de la direction Sensibilisation des Autorités administratives quant aux tâches à caractère non policier

		des charges administratives afin d'occuper le terrain au maximum.	
Direction / Chefs de service	Idem ci-dessus + réunions officiers mensuelles	Responsabilisation Vue claire sur les processus	Délégation Souplesse au niveau fonctionnement
Intervention	Idem inspecteur de quartier	Formation adaptée Directives précises Equilibre de la charge de travail (en //, au niveau des inconvénients) Assurer une sécurité optimale	Equipement adapté aux missions (sécurité) Appui fédéral (CIK) Vigilance chef de service au niveau planification
Echantillon représentatif de l'ensemble du Corps de police (Au sein de notre ZP : groupe de travail « communication interne »)	Théories lors desquelles ils peuvent exprimer leurs besoins. Boîte de suggestions Analyse de risque SPMT Positionnement «EFQM»	Matériel adéquat Formations adaptées Besoins de reconnaissance	Création d'un groupe communication interne
<b>Société</b>			
population en général	Sondages (2004 et 2007 via bulletins communaux) Enquête locale de sécurité 2011/2012 Contacts directs des agents de quartier Site web zonal interactif Journées portes ouvertes Réunions de quartier Journées place aux enfants, ...	Plus de présence sur le terrain. Connaissance des personnes/services spécialisés. Une seule personne de référence pour gérer le problème et son suivi	Effectifs suffisants Policiers du cru (relais sur attentes citoyennes) Processus clairs Information du citoyen
Représentants des personnes âgées	Sondages (2004 et 2007 via bulletins communaux) Contacts informels	Améliorer la sécurité Diminuer le sentiment d'insécurité	Conseils en matière de technoprévention
Représentants des commerçants	Sondage sur l'efficacité de la campagne « sécurisation des commerces » Contacts informels	Surveillance générale des commerces en tout temps et renforcée lors de la période de fin d'année.	Orientation des services Capacités spécifiques dans les périodes sensibles
Enseignement	Contacts réguliers d'initiative (1/semaine) par les policiers de contact (PLP41). Encodage selon PLP41 des faits commis en milieu scolaire Conseil zonal de sécurité (invités) Partenaires lors du salon de la sécurité routière	Apport d'infos sur l'évolution de la délinquance et nouveaux phénomènes rencontrés en milieu scolaire Mise en place de policiers de contact Mesures réactives du Parquet/Police sur problèmes ponctuels. Séances d'info sur phénomènes (racket, violences à l'école, stupéfiants, etc.) Programme « MEGA »	Protocole PLP 41 Mise en place de policiers de contact Partenariat au niveau du programme « MEGA »

## 1.3. Mission – Vision - Valeurs

- **Mission**

Notre service de police a pour raison d'être essentielle de s'attacher à garantir les droits et libertés des citoyens et de veiller au respect du déroulement harmonieux de la vie en société en assurant le maintien de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

- **Vision**

Nos tâches élémentaires consisteront notamment à assurer un accueil déconcentré de qualité, à répondre dans les meilleurs délais à toute demande d'intervention, à être à l'écoute et au contact de la population en développant la notion de travail de quartier, à disposer d'une cellule de recherche apte à exploiter les renseignements et indices récoltés aux fins d'identifier les auteurs et à les mettre à la disposition de la justice pour qu'ils soient jugés, à garantir un accompagnement efficient des victimes et à disposer en tout temps de la capacité requise pour répondre aux besoins supra locaux.

Nous nous attacherons à poursuivre les objectifs répondant aux vœux des différentes autorités repris dans le plan zonal de sécurité en ayant particulièrement à cœur de respecter les principes qui le sous-tendent, à savoir les besoins de la population, l'analyse des causes qui génèrent les problèmes de sécurité, le travail en partenariat, la recherche de la qualité et le souci de rendre compte.

Afin de mieux répondre encore aux attentes de l'ensemble de nos partenaires, et dans la continuité des initiatives développées au niveau du groupe communication, nous nous efforçons depuis fin 2007 de poursuivre la pensée et l'action « qualité » au sein de notre Corps de police en recourant à un cadre de référence basé sur une approche méthodologique reconnue (CAF)<sup>3</sup>.

Au regard de la circulaire « CP3 » datée du 29 mars 2011, nous avons au plan interne mis en place un officier et l'avons spécifiquement chargé de contribuer à la mise en place d'une organisation interne cohérente dans l'esprit de cette directive.

- **Valeurs**

Pour mener à bien leurs missions et mériter la confiance des citoyens, tous ses membres s'attachent à respecter les valeurs suivantes :

- Ensemble, favoriser un climat de travail positif
- Respecter et s'attacher à faire respecter les droits et libertés individuels de chaque citoyen, spécialement en s'astreignant à un recours toujours réfléchi et limité au strict nécessaire à la force qui nous est confiée
- Respecter les institutions démocratiques, notamment en répondant ouvertement de nos actions
- Faire preuve d'une totale impartialité, incorruptibilité et intégrité
- Etre animé d'un esprit de service caractérisé par une disponibilité permanente, la volonté d'améliorer sans cesse la qualité de notre travail, une mise en oeuvre optimale des moyens adéquats et la transparence dans nos actions.

---

<sup>3</sup> CAF : cadre d'auto-évaluation de la fonction publique



# CHAPITRE 2

## SCANNING & ANALYSE

## 2.1. Leçons à tirer du plan précédent

Lors du dernier PZS, nous avons disposé comme base au niveau de l'image des problèmes de sécurité de nos sondages de la population réalisés par le biais des bulletins communaux de même que des renseignements émanant de personnes ressource locales.

Avec le temps, la proposition de nous rallier à l'enquête locale de sécurité proposée par les services de la Police fédérale a constitué une opportunité intéressante pour aborder le ressenti de la population tant au niveau du sentiment d'insécurité que de son jugement sur la qualité du service rendu.

Parallèlement, via notre participation en tant que membre de la Commission Provinciale de Prévention de la criminalité mise en place dès mars 2008 et de la Concertation Provinciale de sécurité à l'initiative de Monsieur le Gouverneur de la Province, nous avons également pu disposer d'un aperçu plus pointu quant au développement de certains phénomènes au sein de la Province de Namur.

Enfin, grâce aux différents baromètres de sécurité mis à notre disposition au fil du temps, nous disposons aujourd'hui d'une image plus précise et plus fréquente de l'évolution de la criminalité de notre zone.

En interne, par rapport au fonctionnement de notre zone, nous disposons à la fois des éléments mis en évidence par les membres du groupe « Communication interne » et des résultats de l'analyse de risques réalisée par le « SPMT » afin de tendre au respect du prescrit légal<sup>4</sup>.

Les approches développées s'inscrivent donc bien dans le projet d'amélioration de la qualité évoqué supra.

## 2.2. Description socio-économique et démographique de la zone

- La zone de police « Hermeton et Heure » fait partie de l'arrondissement judiciaire de Dinant et est située en Province de Namur. Composée des communes de Cerfontaine, Doische et Philippeville, elle compte 16957 habitants répartis inégalement sur pas moins de 33 villages et présente quelques kilomètres de frontière commune avec la France (Doische). Depuis début 2003, cette dernière particularité a induit une synergie de travail entre nos policiers et nos collègues français qui se traduit par l'organisation de patrouilles et de contrôles routiers mixtes ou encore d'appui lors de services d'ordre.
- La présence d'un assez grand nombre de personnes peu nanties a favorisé l'expansion de zones dites « résidentielles », espèces de lotissements où les conditions de logement ne sont pas toujours des meilleures et où le respect des règles urbanistiques pose un réel problème. Huit cents Philippevillains, soit 10% de la population, résident dans ces parcs et sont à l'origine d'un grand nombre d'interventions notamment en matière de différends familiaux et de suivi de situations précaires. La crise économique qui perdure depuis 2008 n'améliore pas la situation mais paradoxalement, bien que le niveau de vie puisse être qualifié de relativement bas, nous constatons un accroissement de population de près de 15% entre 2002 et 2008. Du fait de l'absence de grandes industries, de l'augmentation du coût de la vie, de l'inflation galopante et d'un taux de chômage moyen en constante progression, avoisinant actuellement les 17.50 %, la paupérisation s'accroît entraînant des changements comportementaux. Il semble que la majeure partie de la population tente de palier la crise en changeant fondamentalement ses habitudes (regain d'exploitations forestières des coupes d'affouage, limitation des déplacements, jardins communautaires etc.

Bref, le consommateur tente de s'adapter malgré une fiscalité devenue pour d'aucuns écrasante pour la classe moyenne et le monde du travail. Pour une frange sans cesse croissante de notre population le quotidien s'apparente souvent à de la survie comme nous l'avions déjà souligné dans le PZS précédent et nous continuons d'en ressentir les effets.

Les statistiques des vols de combustible (bois, mazout), des vols à l'étalage, des vols de métaux facilement négociables, notamment, continuent de progresser alors que le phénomène des vols dans habitations connaît malheureusement une augmentation importante.

<sup>4</sup> AR du 17 mai 2007 : prévention de la charge psychosociale occasionnée par le travail

Effet secondaire de ce marasme économique qui engendre un sentiment d'insécurité, de nombreux citoyens deviennent irascibles, critiques, voire acerbes à l'encontre du « système » et naturellement le travail de terrain s'en ressent, devenant de plus en plus délicat pour les membres du personnel, bien qu'il œuvre encore dans des zones dites « rurales » et calmes par essence.

- Notre paysage rural compte encore quelques dizaines d'exploitations agricoles mais les crises successives connues par ce secteur ont néanmoins eu raison des plus petites exploitations à caractère familial. La maladie de la « langue bleue » et la brucellose ont décimé quelques cheptels sélectionnés pour la qualité de la viande en « blanc bleu belge » et les troupeaux sont à peine reconstitués. La production de lait et de viande souffre d'une concurrence effrénée de pays émergents. De plus, l'augmentation fulgurante du prix du fuel entraîne l'augmentation du prix des aliments et des coûts de production. Nul doute qu'en ce domaine, à moyen terme, nous allions au devant d'une crise grave. Beaucoup d'agriculteurs se résignent et déconseillent la reprise aux enfants. Le placement de fortunes en biens immobiliers semble intéresser de nombreux investisseurs qui commencent à acheter à prix d'or des terres et pâtures, privant ainsi nos exploitants locaux de leur outil de travail. Notre agriculture passe peu à peu aux mains de sociétés, glisse vers l'industriel.

Hormis l'exploitation d'une carrière de dolomie et l'exploitation d'une source d'eau minérale, les secteurs économiques primaires et secondaires sont quasiment inexistantes. Cette carrière épuise lentement ses gisements et demande actuellement une modification des plans de secteurs en vue de l'exploitation de nouvelles veines, mais se frotte à la vindicte des riverains qui refusent que l'on dégrade leur cadre de vie.

La majorité de la population tire donc sa subsistance d'emplois dans le secteur tertiaire, nécessitant souvent de longs déplacements. L'augmentation du prix du carburant qui touche tous les domaines d'activités a une incidence certaine sur la qualité de vie de cette catégorie de travailleurs.
- La vie associative et le folklore sont bien vivants comme en témoignent de nombreuses activités dont « Les douze heures de la Chinelle », les multiples marches folkloriques et les grands rassemblements tels que ceux générés par la foire verte de Cerfontaine, les grands feux, le plein air de Senzeille ou encore le « tractor pulling » de Doische.

Malgré le travail acharné des foyers culturels des trois communes, le nombre d'associations tributaires du bénévolat semble en régression. Les citoyens dans le besoin se tournent vers des activités plus lucratives pour arrondir leur fin de mois.

La zone, et Philippeville particulièrement, se caractérise par une population scolaire importante (près de 4000 étudiants).
- Nos 30.000 hectares principalement situés en région de Fagne Famenne sont principalement couverts de forêts et de prairies. Les villages typiques et les nombreux châteaux égayent cette campagne parsemée de carrières désaffectées.

Durant les mois d'été, les camps scouts sont légions et les touristes d'un jour sillonnent nos villages. La région est agréable, riche d'un parc naturel, d'une piste Ravel, de ses aérodromes de plaisance, de campings et d'une partie du magnifique site du barrage de l'Eau d'Heure.

En pleine expansion de par la construction de plusieurs centaines d'habitations, la création d'un projet de complexe hôtelier et les multiples activités qu'il initie, ce site attire spécialement durant les mois d'été des dizaines de milliers de touristes, vacanciers et sportifs de tous types.

Ce fait n'est pas sans requérir une présence policière importante et requiert outre les services spécifiques locaux, l'appui de la police fédérale au travers de patrouilles de cavalerie mais également d'équipes du « Corps d'Intervention ».

L'asbl « Les lacs de l'Eau d'Heure » a bien compris l'importance de cet enjeu et a répondu favorablement à nos propositions quant à une implication financière en terme de sécurité. C'est ainsi qu'elle s'est engagée en 2013 à couvrir les frais inhérents au détachement de deux membres de la Police fédérale sous couvert de la circulaire « GPI 39 », durant la période estivale (15 juin au 15 septembre).
- La commune de Philippeville sise au centre de la zone est également située à la croisée d'un nœud routier important où les routes nationales les plus importantes 5, 40 et 97 drainent un trafic non négligeable. Cette spécificité engendre naturellement un nombre important d'accidents de roulage qui requiert la mise en œuvre d'un plan d'action particulier. Notons encore le projet de changement de statut de la RN5 qui deviendrait « route pour automobile » et les contournements prévus au niveau de Couvin et de Somzée. A n'en pas douter, ces modifications auront une incidence sur le trafic routier de transit.
- Pour de plus amples informations, nous renvoyons le lecteur à la lecture des descriptifs de nos trois communes, joints en annexes 06, 07 et 08 au présent.



## 2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

### 2.3.1. Données objectives

Nous nous baserons à cet effet sur les données sont fournies mensuellement par le baromètre de la sécurité<sup>5</sup> nous fourni au niveau national.

#### Au niveau de la criminalité

Entre 2009 et 2012, il ressort que le nombre de faits enregistrés sur le ressort de notre zone de police a augmenté, passant de 1098 à 1363. Cette hausse est néanmoins différente d'une commune à l'autre et s'établit comme suit :

Communes	2009	2010	2011	2012
<b>Cerfontaine</b>	<b>294</b>	<b>351</b>	<b>385</b>	<b>381</b>
<b>Philippeville</b>	<b>668</b>	<b>628</b>	<b>736</b>	<b>844</b>
<b>Doische</b>	<b>136</b>	<b>123</b>	<b>160</b>	<b>138</b>
<b>Total</b>	<b>1098</b>	<b>1102</b>	<b>1281</b>	<b>1363</b>

Nous constatons que le pourcentage des faits survenant sur ces communes en 2012, moyenne qui varie peu, est de :

- 62% pour Philippeville
- 28% pour Cerfontaine
- 10% pour Doische

Si nous examinons les phénomènes les plus importants sur la zone entre 2009 et 2012 en terme de nombre de faits, nous constatons parallèlement que ces phénomènes évoluent comme suit :

Phénomènes	2009	2010	2011	2012	Tendance
<b>Vols/Extorsions</b>	<b>358</b>	<b>392</b>	<b>401</b>	<b>443</b>	↑
<b>Cambriolages<sup>6</sup></b>	<b>48</b>	<b>73</b>	<b>88</b>	<b>106</b>	↑
<b>Cambriolages dans entreprises/commerces</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	↓
<b>Cambriolages dans services publics</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	↓
<b>Vols à main armée</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	→
<b>Vols à l'étalage</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>18</b>	↓
<b>Vols à la tire</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	→
<b>Faux policiers</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	↑
<b>Fraudes</b>	<b>41</b>	<b>39</b>	<b>34</b>	<b>45</b>	↑
<b>Dégradations de la propriété</b>	<b>157</b>	<b>151</b>	<b>193</b>	<b>171</b>	↓
<b>Infractions contre l'intégrité physique</b>	<b>162</b>	<b>150</b>	<b>171</b>	<b>156</b>	↓
<b>Violences dans le couple</b>	<b>87</b>	<b>94</b>	<b>119</b>	<b>135</b>	↑
<b>Infractions contre les valeurs morales</b>	<b>60</b>	<b>41</b>	<b>75</b>	<b>63</b>	↓
<b>Infractions contre la famille</b>	<b>43</b>	<b>49</b>	<b>59</b>	<b>79</b>	↑
<b>Vols de voitures</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	→
<b>Vols dans/sur voitures</b>	<b>29</b>	<b>36</b>	<b>42</b>	<b>72</b>	↑
<b>Dégradations de voitures</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>19</b>	<b>35</b>	→
<b>Faits de drogues</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>19</b>	<b>35</b>	→

Nonobstant une évolution spécifique en fonction du type de phénomène, nous enregistrons une hausse du nombre des faits délictuels de l'ordre de 6% entre 2011 et 2012.

<sup>5</sup> Baromètre de la criminalité 2009-2012 - annexe 03 au présent

<sup>6</sup> Dans les habitations (au sens strict)

C'est sans conteste les faits de cambriolages dans les habitations, au sens strict, de même que les violences intrafamiliales qui augmentent de la manière la plus significative dans la période considérée, de 2009 à 2012.

### La sécurité routière

Au vu de l'analyse des accidents lésionnels survenus sur notre zone de police, sur base du baromètre local de la sécurité routière<sup>7</sup>, le nombre des accidents avec lésions corporelles survenus sur la zone de police entre 2009 et 2012 s'établit comme suit :

Phénomènes/Commune		2009	2010	2011	2012
<b>CERFONTAINE</b>	<b>Accidents avec lésions corporelles</b>	<b>41</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>29</b>
	<b>Accidents mortels</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
	<b>Tués</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
	<b>Blessés graves</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	<b>Blessés légers</b>	<b>46</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>38</b>
<b>DOISCHE</b>	<b>Accidents avec lésions corporelles</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>10</b>
	<b>Accidents mortels</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Tués</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Blessés graves</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	<b>Blessés légers</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>15</b>
<b>PHILIPPEVILLE</b>	<b>Accidents avec lésions corporelles</b>	<b>59</b>	<b>45</b>	<b>39</b>	<b>36</b>
	<b>Accidents mortels</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
	<b>Tués</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
	<b>Blessés graves</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>12</b>
	<b>Blessés légers</b>	<b>70</b>	<b>67</b>	<b>51</b>	<b>44</b>

Si nous comparons l'évolution de la problématique au niveau zonal pour la même période, nous constatons :

Phénomènes		2009	2010	2011	2012
<b>ZONE DE POLICE 5315</b>	<b>Accidents avec lésions corporelles</b>	<b>105</b>	<b>81</b>	<b>71</b>	<b>75</b>
	<b>Accidents mortels</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
	<b>Tués</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
	<b>Blessés graves</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>17</b>
	<b>Blessés légers</b>	<b>121</b>	<b>110</b>	<b>86</b>	<b>97</b>

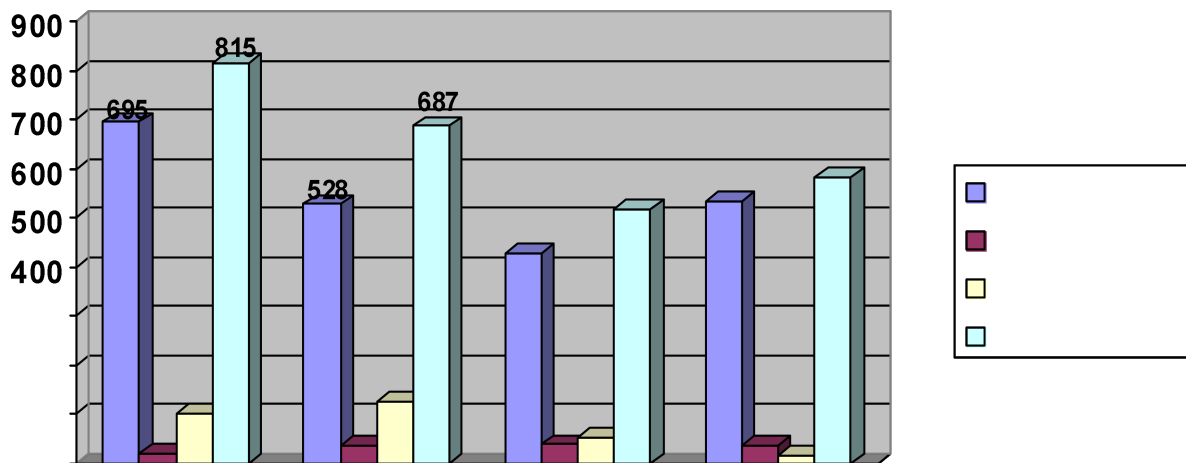
Nous remarquerons que les efforts ont été très porteurs de 2009 à 2011 puisque nous avons enregistré une baisse substantielle du nombre des accidents avec lésions corporelles de l'ordre de **32%** ! Entre 2011 et 2012, une légère augmentation a vu le jour, de l'ordre de **5%**.

Quant au bilan humain, nous constatons une certaine similitude. De 144 victimes en 2009, nous sommes passés respectivement par 129 et 96 victimes en 2011 avant de remonter en 2012 à 117 victimes.

### L'ordre public

<sup>7</sup> Rapports des données statistiques 2009 à 2012 - Référence FPF/CGOP/B – en annexe 04 au présent

Notre zone n'a été confrontée à aucun incident majeur, le climat social de ces dernières années étant au niveau zonal assez serein. Notre participation au niveau "HyCap" a été non seulement proportionnelle à celle des autres zones de l'arrondissement, grâce aux accords locaux, mais généralement bien inférieure à celle qui aurait pu être sollicitée, n'atteignant rarement que la moitié de la capacité maximale qui aurait pu nous être demandée.



## **Nuisances**

- **Un dossier résolu**

Les actions menées en 2006 et 2007 par le Comité de défense des riverains dénommé "Gambonair" dans le cadre des nuisances olfactives générées par les activités de la société de transformation "AGROPHIL" de Villers-le-Gambon sont le fait du passé. Elles ont consisté en une sensibilisation des autorités administratives et en des relevés en vue d'analyse d'échantillons d'air effectués par nos services et ceux de la Région Wallonne. La situation est aujourd'hui régularisée.

- **Aérodrome de Cerfontaine**

Les responsables de cette infrastructure cherchent depuis plusieurs années à développer leurs activités et dans ce cadre ont introduit divers dossiers en vue de :

- La création d'une piste d'essai pour voitures

A la suite des demandes introduites par l'asbl « Gravity Parc », les « Amis de la terre du pays de l'Eau d'Heure » ainsi que le « Comité Air Libre » ont sensibilisé l'opinion publique et au-delà les édiles communaux et la Région Wallonne, réagissant à diverses reprises.

Interpellant les Autorités quant aux conséquences hydrographiques et sonores, leurs sympathisants ont abordé la pertinence du projet face aux enjeux de demain.

La nature du plateau où s'implanterait le projet, véritable réservoir naturel d'eau doublé d'un site classé « Natura 2000 », de même que les impacts des nuisances sonores sur la faune et les habitants ont été mis en avant.

Fin 2011, le Collège communal rendait une réponse négative audit projet, laquelle était suivie le 12-09-2012 par le Ministre Henry au niveau de la Région Wallonne.

- Projet de construction d'un village aéronautique

Malgré plusieurs enquêtes publiques et réunions de concertation avec les riverains, les souhaits des mêmes groupes de défenseurs se sont heurtés à une décision favorable du fonctionnaire de la Région Wallonne en mai 2012.

- Projet d'extension de la piste

Enfin, le projet de création d'une piste en « dur » sur le même site et par les mêmes promoteurs a également été abandonné par ces derniers face aux réactions aussi vives que nombreuses de la population.

- **Projet d'extension de la carrière de Merlemont avec incidence sur la qualité de vie des villages environnants**

Le groupe « Lhoist » qui exploite la carrière de Merlemont veut agrandir son exploitation de 65 hectares supplémentaires et a introduit fin 2011 une demande de révision du plan de secteur. Face à celle-ci, un collectif de citoyens dénommé « Moriachamps » appuyé par diverses associations de la région s'est constitué pour organiser l'opposition et proposer une alternative environnementale et touristique à l'extension ; la création d'une réserve naturelle domaniale. Des réunions citoyennes ont mis en avant l'exceptionnel intérêt biologique du site visé et à l'issue de l'étude d'incidences requise, le dossier a été transmis et la décision appartient pour l'heure au Gouvernement Wallon.

- **Projet éolien à Sautour**

Porté par « Air Energie », ce projet de six éoliennes de 3.5 MW chacune, soit la consommation annuelle de 13000 ménages est annoncé entre Villers-le-Gambon et Sautour, au sud de la RN 40, aux lieux-dits « campagne de Sautour, Lespinette, Bertonfosse et Chêne al Justice ».

En septembre 2012, les habitants ont été informés et une étude d'incidences devrait être menée afin d'analyser les conséquences de ce projet sur son environnement. Parallèlement, les contacts avec les services de « Belgocontrol » et de l'armée belge pour la base aérienne de Florennes n'en sont encore qu'à leurs balbutiements.

Les riverains ont mis en exergue la situation géologique particulière de Sautour, la distance entre l'éventuel parc éolien et le poste de raccordement au réseau de Romedenne de même qu'avec l'axe très fréquenté qu'est la rue « Terre aux Pierres ».

## 2.3.2. Données subjectives

Nous nous référerons à ce niveau aux différentes données suivantes:

### a. La perception des Autorités administratives

Des nombreux contacts qu'ont ces instances avec la population, il ressort que les problématiques des stupéfiants, des vols dans habitations et de la vitesse non adaptée apparaissent comme étant sensibles.

### b. La perception des Autorités Judiciaires

Un des phénomènes mis en exergue par Madame le Procureur du Roi n'est autre que celui des violences intra familiales, à tel ordre que ce dernier est devenu une priorité pour le Parquet de Dinant. Parallèlement, les actions menées en partenariat étroit avec les directions d'écoles au niveau du phénomène de la délinquance juvénile ont également été soulignées par Madame le Procureur du Roi. Il est donc logique qu'ils aient été intégrés dans les problématiques sensibles recueillant notre attention particulière au niveau du PZS<sup>8</sup>.

Néanmoins, Madame le Procureur du Roi a souligné que la sécurité routière devait retenir notre plus grande attention.

### c. La perception de la population - Résultats de l'enquête locale de sécurité 2011/2012

Alors que le Moniteur de sécurité sous sa forme téléphonique classique était abandonné, un appui méthodologique et pratique en vue du lancement d'une enquête locale de sécurité était proposé en 2011 par les services de la Police fédérale (CGO) pour les besoins du présent, afin de garantir une certaine standardisation.

Les résultats de cette enquête permettent d'appréhender le ressenti d'une partie représentative de la population locale, laquelle attire l'attention sur les éléments suivants :

- 81% des sondés trouvent leur quartier très ou plutôt soigné
- 47% des sondés estiment qu'il y a une réelle cohésion sociale
- Les problèmes de quartier mis en exergue par ordre d'importance sont :
  1. La vitesse non adaptée
  2. La conduite agressive dans la circulation
  3. Le parking sauvage
  4. Les nuisances sonores
  5. Les dépôts clandestins
  6. Le cambriolage
- 79% des sondés estiment ne jamais ou rarement se sentir en insécurité

<sup>8</sup> PLP 41 – Protocole « PLP 41 » signé par treize établissements scolaires de la zone de police (annexe 09)

- o 72% des sondés estiment que notre service de Police effectue du bon, voire du très bon travail
- o Dans les douze derniers mois, le pourcentage des personnes satisfaites, voire très satisfaites de nos services, mettent en exergue :
  1. L'attitude et le comportement (80.5%)
  2. L'accessibilité téléphonique (72%)
  3. Disponibilité au commissariat (68.8%)
  4. Le temps consacré à leur problème (67.8%)
  5. La rapidité d'intervention (53.8%)

**d. La perception au niveau du personnel**

Les membres du personnel mettent en exergue, au niveau de ce qu'ils vivent sur le terrain, un manque de plus en plus marqué de respect à l'égard de "l'uniforme" qui se traduit par des difficultés de plus en plus marquantes pour résoudre les situations conflictuelles auxquelles ils sont confrontés et qui les exposent, de manière récurrente, à une montée de la violence à leur égard.

Le recours de plus en plus rapide aux organes de contrôle par les citoyens qui était assez marqué précédemment a cependant nettement régressé au niveau de notre zone de police ces quatre dernières années. Dans la majeure partie des cas néanmoins, ces plaintes s'avéraient non fondées.

## 2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

<b>PARTIE PRENANTE</b>	<b>ATTENTES</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>Facteurs (déterminants) de succès</b>
<b>Autorités / Direction et financiers</b>			
Note Cadre de Sécurité Intégrale et notes de politique fédérale qui en découlent	Attention particulière, voire appui (Info) de la police locale au niveau des phénomènes prioritaires : - Terrorisme - Criminalité organisée (bandes) - TEH - Ecofin, ... <sup>9</sup>	Notamment, car mieux explicité dans la note cadre : Evaluation et approbation des PZS Suivi administratif des PZS en matière de roulage Coordination du projet APS Développement d'initiatives liées à la lutte contre les phénomènes criminels graves (terrorisme, bandes organisées, TEH, ...)	- Disposition des budgets requis - Formation du personnel - Appui de la police locale - Coordination efficiente - Collaboration étroite du Parquet
Plan de Politique du Parquet	Implication des services de police de l'arrondissement dans le cadre de la lutte contre : - L'insécurité routière - La violence (intra et extra familiale) - Les stupéfiants	Inscription des différents services de police dans la lutte contre les phénomènes évoqués ci-contre	- Capacités requises tant en personnel qu'en matériel - Formation adéquate du personnel - Coopération étroite entre Parquet et Police
Plan local de sécurité intégrale	Attention particulière au niveau des vœux	Lutter efficacement contre les	- Moyens budgétaires

<sup>9</sup> Voir le Plan national de sécurité

	émis par la population lors de l'enquête locale de sécurité.	phénomènes locaux en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes dont, notamment, les services du « PPP », les administrations communales, les directions d'écoles, les asbl (Lacs de l'Eau d'Heure), ...	(maintien des subsides de la convention circulation) - Matériel et personnel suffisants - Dégagement de capacités suffisantes voire supplémentaires - Collaboration étroite avec les différents partenaires - Niveau de formation du personnel adapté - Application du RGPA (Police et sanctionnatrice)
<b>Clients (bénéficiaires de service)</b>			
Tout bénéficiaire direct/figures-clés représentatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil de qualité</li> <li>- Rencontrer les problèmes des citoyens</li> <li>- Donner suite aux attentes relayées émanant des citoyens</li> <li>- Plus de visibilité dans les quartiers</li> <li>- Transparence et rendre compte</li> </ul>	Non déterminés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Infrastructure adaptée</li> <li>- Réaliser des sondages (citoyens)</li> <li>- Effectifs policiers suffisants</li> <li>- Disposition d'un site web et possibilité d'utiliser les bulletins communaux et la presse régionale.</li> </ul>
Toute personne qui fait une déclaration, une plainte, une demande d'attestation (ISLP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil de qualité</li> <li>- Attention et suivi du problème évoqué</li> <li>- Résoudre « Son » problème</li> <li>- Assistance</li> <li>- (Ré)Orientation adéquate</li> </ul>	Non déterminés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Infrastructure adaptée</li> <li>- Disponibilité, compétence, motivation, implication et écoute du personnel</li> <li>- Travailleur social</li> <li>- Formation du personnel</li> </ul>
Organisateurs d'événements	Présence policière Partenariat au niveau de la mise en place des mesures de sécurité	Obtenir un appui policier efficient aux fins d'assurer la réussite de l'événement organisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat étroit</li> <li>- Déterminer l'offre de service requise</li> <li>- Réunions de coordination</li> <li>- Evaluation au sein des cellules de sécurité communales</li> </ul>
<b>Partenaires et fournisseurs</b>			
PNS 2012-2015	Contribution escomptée de la Police locale au niveau des phénomènes dits prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vols à main armée,</li> <li>Violences dans les espaces publics, les drogues, le trafic</li> </ul>	Lutte contre les phénomènes définis comme prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposition des budgets requis</li> <li>- Formation du personnel</li> <li>- Appui de la Police locale</li> <li>- Coordination efficiente</li> <li>- Collaboration étroite du Parquet</li> </ul>

	d'armes, le terrorisme, les VIF, la TEH, la criminalité informatique, la fraude, les effractions dans habitations, la sécurité routière <sup>10</sup>		
Gouverneur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de mesures coordonnées de police administratives dans le cadre des plans d'urgence et d'intervention, des PPI (CHOOZ), de la gestion négociée de l'espace public, des catastrophes, calamités et sinistres.</li> <li>- Attention particulière en matière de mesures de prévention dans les domaines sensibles au niveau provincial (vols qualifiés, circulation routière, stupéfiants ainsi que les phénomènes prioritaires du PNS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la coordination des opérations lors des événements cités ci-contre.</li> <li>- Améliorer la prévention au niveau des différentes lignes de forces évoquées ci-contre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de PCUI et PPI à jour</li> <li>- Qualité des contacts avec l'Officier de liaison et la Commissaire d'arrondissement</li> <li>- Mise en place d'une Concertation provinciale de sécurité et d'une Commission de prévention de la criminalité</li> <li>- Coordination des mesures de prévention au niveau des services de police de la Province</li> </ul>
Niveau intermédiaire (DirCo, DirJud)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération des deux niveaux de Police</li> <li>- Participation étroite du local au niveau des opérations "FIPA" et contribution escomptée au niveau des objectifs prioritaire du PNS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir, voire améliorer, la coordination et la coopération des deux niveaux de police</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions de coordination mensuelles</li> <li>- Développement des réunions des réseaux « stupéfiants » et « TAM »</li> </ul>
Fonctionnaire de prévention	Pas de plan stratégique de sécurité et de prévention au niveau zonal (AR 07-12-2006)	-	-
<b>Collaborateurs</b>	Voir 2.6.2.		
<b>Société</b>			
Bénéficiaires indirects de service / population	Garantir le développement d'une vie harmonieuse, la	-	Disposer d'un Corps de Police conscient du rôle qu'il a à

<sup>10</sup> Voir le Plan national de sécurité

	sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques		jouer.
--	---	--	--------

## 2.5. Déploiement du Corps de police

### 2.5.1. Capacité en personnel

#### CADRE OPERATIONNEL

<i>Effectif minimal</i> (AR 05-09-2001)	<i>Cadre organique</i>		<i>Effectif réel</i>		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible <sup>11</sup>	Date de l'enregistrement des données
39	5/13/39/3	26-04-2012	5/11/37/0	4/10/35/0	01-08-2012

#### CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

<i>Effectif minimal</i> (AR 05-09-2001)	<i>Cadre organique</i>		<i>Effectif réel</i>		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible	Date de l'enregistrement des données
3	1 /4.5 /5.5 /5	26-04-2012	0 /3 /5,5 /3,95	0 /2,8 /4,3 /3,25	01-08-2012

### 2.5.2. Organigramme

Fonctionnalité	Effectif disponible	Répartition en heures	Observations
Chef de Corps	1 CDP 2 FTE B <sup>12</sup> 0,25 FTE B	1520 3040 380	- Chef de Corps - Secrétaire de zone + assistant social - Conseiller en prévention
DRHL	0,8 FTE B 3,8 FTE C 3 FTE D	1216 5776 4560	- Directeur - 5 Secrétaires - 5 Techniciens
SER	1 FTE CO 2 FTE CM 3 FTE CB	1520 3040 4560	- Directeur - 2 enquêteurs - 3 enquêteurs
Appui Opérationnel	1 FTE CO 2 FTE CM 3 FTE CB 2 FTE CB 1 FTE B	1520 3040 4560 3040 1520	- Directeur - CM Pool DP <sup>13</sup> + CM CIZ - 3 Pool DP - 2 Gestionnaires fonctionnels - 1 Gestionnaire technique
Opérations	1 FTE CO 6 FTE CM 28 FTE CB 0,5 FTE C	1520 9120 42560 760	- Directeur - 3 Coord. Poste + 3 CM Intervention - 13 agents quartier + 15 CB Inter - 1 accueil
		<b>93252 heures</b>	

<sup>11</sup> 1 Officier en exemption de longue durée, 1 CM détaché OUT (CIC Namur) , 2 CB en exemption de longue durée préalablement à la pension

<sup>12</sup> 1 FTE mis à disposition par l'administration communale de Philippeville

<sup>13</sup> Pool DP : Pool « développement de la politique » prioritairement en charge de la réalisation des plans d'action



## 2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

### 2.6.1. La mise en oeuvre du service policier à la population

#### NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT

#### 1. Satisfaisons-nous aux normes minimales de fonctionnement ?

D'une manière générale, notre zone satisfait aux normes minimales de fonctionnement.

#### 2. Comment organisons-nous les fonctionnalités de base ?

##### o Travail de quartier

Le travail de quartier est organisé de manière déconcentrée et au départ a été fixé sur base des normes qui prévalaient avant la réforme; en effet, chaque Bourgmestre a émis le souhait de conserver sur sa commune un nombre de policiers si possible équivalent à celui qui était sien au sein de la police communale, au niveau de cette approche spécifique du travail. Cette volonté n'a pas souffert des changements intervenus en 2012 à la suite des élections communales et a même été reprise dans le programme électoral de Monsieur le Bourgmestre de Cerfontaine.

Sur cette base et en fonction des nouvelles normes légales, chaque commune est dotée d'un poste de police où oeuvre en permanence un certain nombre de policiers de quartier. Ces effectifs sont également fonction d'une part du nombre d'habitants présents mais aussi des problèmes et/ou zones particuliers (parcs résidentiels sur Philippeville, Lacs de l'Eau d'heure sur Cerfontaine, notamment)

De manière à nous porter autant que possible vers le citoyen et à augmenter la visibilité et l'accessibilité, les agents de quartier travaillent aussi pédestrement et parfois en VTT. Le travail de quartier est également orienté vers une présence aussi fréquente que possible aux abords des écoles.

L'implication de l'agent de quartier est également très importante au niveau des contacts (associations de commerçants, points de contact policier dans les écoles, technoprévention au niveau des bilans mais également des actions de gravure vélos, et des projets locaux - campagnes de sécurisation des commerces, campagne de sécurisation des personnes âgées, information des personnes sensibles telles que les médecins, etc. -).

Le travail de quartier est également organisé de telle manière à ce que les informations sensibles parviennent à tous les niveaux en interne mais également au niveau de l'autorité administrative; dans ce cadre, un contact quasi journalier ou à la demande a lieu dans chaque commune entre le Bourgmestre et le coordinateur de chacun des postes de proximité.

Le personnel de quartier encadre tous les événements et festivités à caractère local (fêtes, courses cyclistes, marches folkloriques, enterrements, ...) et participe également aux actions du PZS par son appui ponctuel au niveau des priorités (circulation routière, respect du RGPA, contrôles routiers spécifiques dans le cadre des vols habitations ...).

Notons que le personnel de Cerfontaine bénéficiera probablement courant 2014 d'un nouveau bâtiment sis face à l'administration communale.

##### o Accueil

Au sein de la zone, l'accueil est réalisé au niveau de trois postes spécifiques situés sur chacune des communes. En raison de l'impossibilité de parvenir à un protocole d'accord avec les zones voisines de « Trois Vallées » et « Flowal », nous n'avons pu, eu égard à nos capacités restreintes, mettre en place un système d'accueil répondant au 24/24 heures.

Nonobstant ce constat, plusieurs analyses de la fréquentation de nos postes situés en zone rurale ont mis en exergue le nombre relativement peu élevé de visites au niveau des postes, centre zonal y compris dans certains créneaux horaires. En fonction de ce constat et afin de tendre vers une réponse adaptée à la demande, laquelle a d'ailleurs été avalisée par les habitants lors de nos différents sondages, les plages d'ouverture ont été adaptées.

En synthèse, le poste central situé à Philippeville ouvre ses portes de 08 :00 à 17 :00 heures les jours ouvrables et de 08 :00 à 12 :00 heures, le samedi matin. Les postes extérieurs sont accessibles quant à eux uniquement en semaine, de 08 :00 à 12 :00 heures.

Afin d'améliorer la qualité de notre accueil et de récupérer là encore une capacité nous permettant de développer la fonction quartier pour répondre au vœu du « plus de bleu en rue », nous avons engagé sous couvert du fonds de sécurité routière une Calog de niveau C qui œuvre à mi-temps. Celle-ci est chargée de l'accueil physique et téléphonique, de l'écoute permanente de la radio et de l'orientation des visiteurs.

Actuellement, le temps d'attente moyen avant d'être pris en charge par le personnel d'accueil, selon nos analyses, ne dépasse que rarement plus de trois minutes.

Etant donné qu'il n'est pas possible de dévier les appels téléphoniques entrants en dehors des heures normales de service vers le CIC, les citoyens sont invités à contacter le service 101 en cas d'urgence et, dans les autres cas, de prendre contact durant les heures d'ouverture des bureaux.

#### ○ **Intervention**

Le personnel de l'intervention est centralisé à Philippeville et est composé de 20 membres du personnel, dont un officier et trois cadres moyens. Un quatrième cadre moyen figure au tableau organique mais est détaché de manière structurelle au CIC Namur depuis plusieurs années. Ces effectifs étaient appuyés par deux cadres de base appartenant au Corps d'intervention de la Police fédérale, détachés en « zone dite hôte ». Depuis quelques mois cependant, nous attendons un hypothétique remplacement du membre « CIK » ayant fait mutation.

La centralisation de ce personnel répond non seulement à une orientation rapide des services en cas d'urgence mais permet une coordination idéale et une diffusion de l'information beaucoup plus aisée. En effet, les statistiques démontrent que 62 % des interventions urgentes se situent sur la commune de Philippeville contre 28 % sur Cerfontaine et 10 % sur Doische.

De ce fait, cette position géographique centrale nous permet de répondre dans les délais les plus courts et sur le territoire le plus exposé en terme d'interventions. Les données statistiques émanant du CIC Namur nous permettent en effet d'enregistrer des délais d'intervention moyens de l'ordre de 18' en 2012<sup>14</sup>.

Les horaires des pauses sont les suivants : 06 :00 à 14 :00 heures, 14 :00 à 22 :00 heures et 22 :00 à 06 :00 heures.

En fonction des événements particuliers et du nombre plus important d'interventions les nuits de week-end, une seconde équipe est mise en place (PMT) afin d'améliorer le service à la population mais aussi la sécurité du personnel.

Ponctuellement, le renfort d'équipes du Corps d'intervention est alloué, soit de manière interzonale (les trois zones concernées par l'axe RN5), soit de manière zonale.

D'autre part, les patrouilles effectuées de nuit par le SER et le Pool « développement de la politique » constituent un appui appréciable en cas de besoin.

Un protocole d'accord a été signé avec le CIC de telle manière à ce que cet organe prenne en charge en permanence la transmission vers nos services des informations parvenant au 100/101, de même que le suivi des équipes sur le terrain.

Les services de permanence prennent en charge les interventions dites urgentes selon une clé de répartition répondant à un schéma de réactions précisé au CIC. L'intervention œuvre également au profit du plan zonal de sécurité en participant notamment aux contrôles routiers, à la prévention des accidents aux endroits sensibles, à la surveillance des habitations inoccupées, à la prévention des vols qualifiés dans habitations et des vols avec violence. Parallèlement, un certain nombre de personnes de ce service, particulièrement versées dans le domaine du roulage, oeuvrent ponctuellement en collaboration avec les membres du pool « développement de la politique ».

<sup>14</sup> Référence : Suivi statistique annuel demandé au CIC Namur

Ses missions sont également étendues quand faire se peut à des suites d'enquête restreintes, à l'exécution d'apostilles mineures et à la surveillance des points sensibles (zones commerciales, écoles, gare,...).

Enfin, de manière à remplir les missions qui sont les nôtres dans le cadre des arrestations et suites d'enquête intervenant en dehors des heures normales de service, ce personnel participe au même titre que la proximité au rôle « contactable et rappelable » où il est le plus souvent utilisé afin d'assurer la garde des personnes privées de leur liberté.

#### o **Assistance aux victimes**

L'assistance aux victimes est assurée par un travailleur social qui œuvre au centre zonal où il dispose à cette fin d'un bâtiment particulier lui permettant d'assurer un accueil convivial et emprunt d'une confidentialité propice aux visites.

De manière à assurer une assistance permanente, même en dehors des heures de prestations normales, a été conclu avec les zones voisines des « Trois Vallées » et de « Flowal » un protocole d'accord depuis 2003 qui nous permet de disposer d'un rôle de garde 24/24 heures. Le travailleur social est informé dans ce cadre des interventions nécessitant sa descente par l'OPJ de garde.

Au niveau de notre zone, ce travailleur social assure également des permanences déconcentrées dans chaque commune les mardi et jeudi de manière là encore à répondre davantage aux besoins d'une population sensible. Il est également « Personne de confiance » en interne et participe activement à la formation du personnel dans les matières qui lui sont spécifiques.

Afin de tendre aux besoins toujours croissants en la matière, un protocole d'accord conclu avec les présidents de CPAS permet à ce travailleur social de prendre les contacts requis afin d'assurer l'hébergement en urgence de personnes dans le besoin.

Le nombre de dossiers traités par le travailleur social était de l'ordre de 268 en 2012.

#### **Recherche et enquête locale**

Le service d'enquête et de recherche (SER) de notre zone est dirigé par un officier et est composé outre ce dernier, de cinq enquêteurs. Pour l'heure trois collègues sur les six membres de cette section ont la qualité d'OPJAPR.

Il est basé au centre zonal, ce qui lui permet d'avoir un maximum de contacts avec l'ensemble des fonctionnalités en terme d'échange d'informations.

Son travail est axé vers des missions proactives (patrouilles de surveillance, information en matière d'ordre public, formation « MEGA » dans les écoles, participation aux cellules de coordination des communes dans le cadre des PCUI, etc.) mais également vers la réalisation des enquêtes et apostilles émanant du Parquet.

Au sein de ses membres, des personnes de référence ont été désignées et plus particulièrement chargées de domaines spécifiques à la profession, tels que notamment :

- o La « technique d'audition de mineurs » ou « TAM »
- o La criminalité économique et financière » ou « ECOFIN »
- o La « technique d'audition vidéo filmée d'adultes » ou « TAEV »
- o L'environnement
- o Les mœurs
- o Les stupéfiants
- o Le suivi de l'ordre public
- o Les « documents faux et falsifiés » ou « DIFF ».

Le personnel épaulé les autres fonctionnalités tant dans le domaine d'un appui spécialisé que dans celui d'un appui ponctuel (perquisitions, arrestations, suites d'enquête importantes, ...).

En externe, des contacts privilégiés existent naturellement avec la PJF et les SER limitrophes et ont été instaurés avec nos collègues de la Gendarmerie française eu égard au fait que notre zone est transfrontalière et que la criminalité a évidemment tendance à ne pas respecter les frontières.

Notons enfin que ce service met à disposition journalière une équipe pour les besoins du rôle « contactable et rappelable ».

### o **Maintien de l'ordre public**

Notre zone fournit au niveau arrondissement un appui répondant aux accords particuliers signés avec le Dir Co et les zones de l'arrondissement. Eu égard au climat social encore stable, la capacité jusqu'à présent déployée dans ce cadre n'a jamais atteint le quota maximum prévu. A titre d'exemple, la capacité HyCap fournie en 2012 était de l'ordre de 583 Ho/Hr, soit 53% de la capacité pouvant être réclamée à notre zone de police.

Neuf membres du personnel sont formés « HyCap » dont trois membres peuvent à tout moment être engagés au regard de nos capacités.  
Un rôle de garde permet de disposer 24/24 heures d'un OPA et d'un OPJ contactable et rappelable.

Un dossier « troubles » a été réalisé au niveau de la cellule « SER » et des contacts privilégiés et ponctuels sont organisés en cas de besoin avec les organisations syndicales et les responsables des « grandes » entreprises situées sur notre zone (Mutualité socialiste, CARP, Sophibus,...).

En raison de la ruralité de notre territoire, des contacts particuliers sont instaurés au niveau du milieu agricole, des responsables des carrières où sont entreposés des explosifs, des directions d'écoles et des gestionnaires de points sensibles au niveau ordre public (« Agrophil », Les « dolomies de Merlemont », l'aérodrome de Cerfontaine, l'asbl « Les lacs de l'Eau d'Heure », notamment).

De manière à préparer autant que possible le personnel à une éventuelle détérioration du climat social, l'ensemble des membres HyCap participe aux formations continuées et aux recyclages prévus. D'autre part, au niveau direction, les membres du cadre officiers ont suivi la formation « Arrestations administratives » et le Chef de Corps celle afférente à la « Gestion négociée de l'espace public ».

### o **Circulation routière**

Nous avons mis en place de manière spécifique au sein de notre Corps de Police et ce depuis 2003 un pool « circulation routière fort d'un cadre moyen et de deux cadre de base dirigé par un officier et épaulé par un Calog au niveau de l'encodage des résultats et du suivi des statistiques.

Ce pool est chargé depuis lors de l'exécution des actions définies dans le plan d'action circulation routière mais qui ont été étendues au fur et à mesure des années par d'autres actions telles que, pour ne citer qu'elles :

- o Participation aux actions FIPA spécifiques axées vers le roulage telles que les opérations « TACO », « MOTARDS »
- o Participation à la journée de sécurisation des motards du lundi de Pentecôte
- o Information et formation du personnel zonal au niveau des changements incessants en termes législatifs (formation drogue circulation, notes du Centrex, rafraîchissement quant à l'emploi de l'ETT/ETM, ...)
- o Formation des enfants dans les écoles demandeuses
- o Organisation et participation active à nos salons de la sécurité routière
- o Participation spécifique aux journées portes ouvertes dans le domaine du roulage
- o Formation des surveillants habilités des communes
- o Implication dans l'analyse de la signalisation routière en place
- o Réalisation des analyses de vitesse sur les axes sensibles
- o Participation aux actions initiées par le cellule de mobilité de la commune de Philippeville
- o Encadrement des enfants des écoles dans le cadre de la formation cycliste en partenariat avec « Pro Vélo » et/ou les communes
- o Participation aux actions de la cellule « MobilEsem » de Philippeville

**TRAVAIL DE QUARTIER**

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>Nombre d'agents de quartier selon la norme</i>	<i>Nombre réel d'agents de quartier en fonction</i>	<i>Nombre de postes de police</i>	<i>Capacité sur base annuelle</i>
<b>01-01-2013</b>	<b>16757</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>16720 hommes/heure</b>

NORME: 1 agent de quartier pour 4000 habitants

Au sein de notre zone de police, nous constatons que la « norme » est largement dépassée, soit 1 agent de quartier pour +/- 1523 habitants, ceci sans compter l'implication ponctuelle des coordinateurs des postes, lesquels ne sont pas intégrés dans les chiffres supra.

Le caractère rural, le tissu social souvent précarisé de certaines zones (10 % de la population en parc résidentiel sur Philippeville notamment), l'étendue de la zone de police (33 anciennes entités) mais aussi et surtout la volonté affichée par les autorités communales de maintenir un effectif très important au sein de cette fonctionnalité constituent autant de facteurs dont nous avons dû tenir compte dans l'évaluation des moyens à mettre en œuvre.

**ACCUEIL**

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Nombre de communes composant la zone</i>	<i>Nombre de postes de police</i>	<i>Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central</i>		<i>Capacité sur base annuelle</i>
			<i>Jours semaine</i>	<i>Week-end/ fériés</i>	
<b>01-01-2013</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>45<sup>15</sup></b>	<b>4/0 ou 9<sup>16</sup></b>	<b>4679<sup>17</sup> hommes/heure</b>

NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique

Eu égard à la spécificité de notre zone de police, aux résultats des sondages et de l'enquête locale de sécurité réalisés notamment quant à cette offre de service, le Collège de Police estime que les mesures mises en vigueur dans ce domaine correspondent aux besoins de la population.

**INTERVENTION ET SURVEILLANCE GENERALE**

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Nombre d'équipes d'intervention</i>		<i>Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)</i>		<i>Capacité sur base annuelle</i>
	<i>Nombre</i>	<i>Heures de mise en œuvre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Heures de mise en œuvre</i>	
<b>01-01-2013</b>	<b>1</b>	<b>24/24 heures (Pauses 6/14 – 14/22 – 22/06)</b>	<b>1</b>	<b>21/05 ou 22/06<sup>18</sup></b>	<b>19184 hommes/heure</b>

NORME: 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine

Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons :

Nous tendons vers le respect de la norme via la mise en place au sein du pool intervention d'une équipe de pointe les nuits sensibles. Le pool « développement de la politique » et le SER prestent également en équipe d'appui lors de leurs prestations propres en fonction des événements. Nous sommes également appuyés par le Corps d'intervention ponctuellement et par les équipes d'intervention des zones voisines qui face aux mêmes problèmes, bénéficient en retour de notre appui également.

<sup>15</sup> Poste central : en semaine 08/17 et en week-end : 08/12

<sup>16</sup> Samedi : 4 heures – Jour férié normal : néant – Jours « fériés » police : 9 heures

<sup>17</sup> 85 heures X 52 semaines + 4 heures X 52 samedi + 3 JF non légaux en moyenne de 9 Hrs au centre zonal et de 4 heures dans les deux postes extérieurs = 4679 hommes/heures

<sup>18</sup> Les nuits de vendredi au samedi ou de samedi au dimanche, en fonction du calendrier événementiel + un service en semaine (SER ou Pool développement de la politique)

**ASSISTANCE AUX VICTIMES**

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones	
<b>01-01-2013</b>	<b>Oui</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>1520 hommes/heure<sup>19</sup></b>
NORME: 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)				
Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons :				

**RECHERCHE ET ENQUÊTE LOCALES**

Date enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité "recherche" annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité "flexible" pour la recherche et l'enquête	
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
<b>01-01-2013</b>	<b>60</b>	<b>49<sup>20</sup></b>	<b>6<sup>21</sup></b>	<b>0.25 ETP<sup>22</sup></b>	<b>9120 hommes/heure<sup>23</sup></b>
NORME: 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global ≥ 230, pour les autres corps, 7% de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine					

**MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC**

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Oui (*)
	OPJ	Oui		Oui (*)
Date enregistrement des données				
<b>01-01-2013</b>				
NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence				

<sup>19</sup> A titre d'information, il est à noter que la spécificité de notre zone au niveau du tissu social engendre de nombreuses heures supplémentaires pour notre travailleur social.

<sup>20</sup> Ce chiffre tient compte de la non comptabilisation d'un détaché OUT au CIC (INPP HOYOS) et d'un détaché IN du CIK (INP FRANCOIS)

<sup>21</sup> 6 ETP par rapport à 49 opérationnels équivaut à un pourcentage de 12.2 %

<sup>22</sup> Nonobstant la capacité reprise supra, certaines enquêtes ponctuelles permettent au personnel du SER d'accueillir des collègues de la zone de police afin d'œuvrer sur des dossiers urgents/importants. Cette capacité est estimée à 0.25 ETP.

<sup>23</sup> Eu égard à la remarque évoquée ci-dessus, bien que difficilement estimable en fonction des années, la capacité engagée au niveau de la recherche et des enquêtes locales est supérieure à ces 9120 hommes/heures

(\*) Il existe deux protocoles spécifiques en la matière, à savoir :

1. Un plan d'intervention<sup>24</sup> relatif aux incidents pouvant survenir sur la RN 97 et impliquant la base du 2ème Wing Tactique de Florennes dans le cas d'une éventuelle explosion du dépôt de munitions de ladite base.
2. Un protocole de collaboration<sup>25</sup> interzonal visant l'amélioration de la sécurité sur le site des Lacs de l'Eau d'Heure.

### **3. Satisfaisons-nous aux indicateurs de qualité que nous nous sommes fixés ?**

En 2003, notre zone a bénéficié d'un audit réalisé par « l' AIG », dans lequel l'amélioration nécessaire de la signalétique des postes de police a été mise en exergue. Dans ce cadre, notre zone a apporté les améliorations requises en 2004.

En 2004 et à titre comparatif en 2007, ont été lancés au niveau de la population des sondages via les journaux communaux dans le but de déterminer, notamment,

- la visibilité de nos services
- notre offre de service en terme d'accueil
- la connaissance de l'existence de certains services spécifiques tels que le SER, le pool circulation, la présence d'un travailleur social.

Enfin en 2012, nous avons reçu les résultats de l'enquête locale de sécurité (ELS) afférente à notre zone de police, laquelle met en exergue les éléments suivants :

#### **Agent de quartier**

L'enquête locale de sécurité effectuée en 2011 démontre que 64 % de la population connaît son agent de quartier contre 52% en 2007 et 26% en 2004. L'effort consenti à ce niveau semble donc porter ses fruits d'autant plus que 42% de notre population déclare le connaître par contact direct et que 57 % des citoyens ne désirent plus de contact qu'en cas de problème.

Dans cette optique, outre nos démarches antérieures qui consistaient à imprimer et à distribuer des cartes d'identification de nos agents de quartier (nom, prénom et photo) avec mention des secteurs attribués et de leurs missions, nous avons communiqué ces renseignements via les bulletins communaux, notre site internet et l'écran TV de l'accueil du centre zonal.

#### **Accueil**

En 2004, 66% de la population était satisfaite des heures d'ouverture pratiquées au centre zonal. Cette proportion est passée à 77% en 2007 mais cette question n'a pas été posée lors de l'enquête de sécurité 2011. De facto, ce pourcentage ne pourrait que s'être encore amélioré puisque comme nous l'avons déjà exposé, il nous a été possible en début 2013 de rétablir un service d'accueil le samedi matin.

Depuis la fusion des polices, l'amélioration de l'accueil, bien qu'il ait toujours été satisfaisant, a toujours été une priorité. C'est ainsi que l'acquisition d'un nouveau terrain face au centre zone et l'établissement d'une aire de stationnement propre aux visiteurs nous a permis d'augmenter la capacité de stationnement.

D'autre part, l'accès aux moins valides a été amélioré en créant au sein même du quartier un emplacement réservé à cette catégorie d'usagers, face au local d'accueil.

Un effort a également été consenti afin d'améliorer la convivialité au guichet d'accueil par le placement d'un plus grand écran permettant la diffusion de messages en boucle portant sur les activités de la zone et les changements intervenus dans diverses législations (armes, code de la route, ...).

Une Calog a mi temps a été engagée expressément afin d'assumer les missions d'accueil au sein du centre zonal et une autre employée a reçu une formation spécifique visant le langage des signes afin de rencontrer les besoins des malentendants, si nécessaire.

Le temps d'attente au « guichet » est réduit à sa plus simple expression eu égard à l'orientation rapide donnée par le personnel à l'accueil soit vers les apostilleurs, la personne ayant convoqué l'intéressé, voire le planton plainte qui lui assume de manière spécifique cette mission.

<sup>24</sup> Plan d'intervention issu d'un consensus entre les zones de police de « Flowal » et « Hermeton et heure »..

<sup>25</sup> Protocole reconduit annuellement depuis le 06-05-2008 entre les chefs de Corps des deux zones de Police, les autorités administratives, le Directeur Coordinateur de Dinant et le DNF (Annexe 10)

L'acquisition d'un nouveau central téléphonique en 2007 se basant sur une technologie informatique nouvelle permet de réduire le délai d'attente des requérants et, à ce niveau, l'enquête locale de sécurité 2011 nous apprend que 72% des appelants se disent satisfaits à très satisfaits de l'accessibilité par téléphone de notre zone de police !

Enfin, l'acquisition récente d'un nouveau poste de police à Cerfontaine devrait encore améliorer l'accueil des citoyens dans les années à venir.

### **Intervention**

En 2004, 56% de la population estimait que le service d'intervention était visible. En 2007, cette proportion est passée à 77%. Dans le cadre du plan d'action circulation routière précédent, des actions ont été menées au niveau des carrefours dangereux. Près de 400 heures de prestations ont été effectuées annuellement pour contribuer à la prévention des accidents et de facto, celles-ci constituent pour les usagers et la population un signe évident en terme de visibilité.

Nous n'avons pas d'autres chiffres récents, mais là encore, la situation ne saurait que s'être améliorée puisque du fait de l'augmentation des vols dans habitations ces trois dernières années, nous avons renforcé les mesures de contrôle routier, axant principalement nos efforts vers les zones isolées de nos villages afin de tenter d'enrayer le phénomène.

En matière de délai d'intervention, grâce aux statistiques du CIC, il est établi que le délai d'intervention moyen reste sous les 19 minutes. Cet état de fait nous semble difficilement améliorable eu égard à l'étendue de la zone.

### **Pool circulation**

En 2004, 87% des sondés estimaient les actions entreprises par le pool circulation nécessaires dans les domaines de la vitesse, du port de la ceinture et du stationnement. En 2007, cette proportion est passée à 80% ; on peut évidemment en déduire que si certaines actions sont demandées et nécessaires en terme de sécurité, leurs effets sur le portefeuille du citoyen commencent à déranger, qui plus est au sein de notre population rurale, peu nantie. Pourtant, bien que chaque année nous atteignons nos objectifs dans le plan d'action « roulage » l'enquête locale de sécurité 2011 souligne que pour 68% des sondés, la vitesse non adaptée au trafic reste la priorité n°1, suivie directement par la conduite agressive dans la circulation pour 43% !

### **SER**

En 2004, 26% de la population avait connaissance de l'existence de ce service. En 2007, 42% sont au courant de celle-ci. Bien que nous ne disposions pas d'autres données plus récentes, les messages de satisfaction exprimés tant par le Parquet que par les responsables de la PJF Dinant témoignent des efforts consentis en interne pour satisfaire aux devoirs d'enquête et de recherche de même qu'à une saine et efficiente collaboration entre services.

### **Travailleur social**

En 2004, 27% des habitants de la zone connaissaient notre travailleur social. En 2007, cette proportion est passée à 48%. Depuis la mise en place de ce service, aucune doléance n'a jamais été adressée à la direction quant à la qualité des services rendus par notre travailleur social.

Ce dernier va bien au-delà des tâches d'appui qui lui sont théoriquement confiées et fait montre d'une disponibilité remarquable. Rôle de contactable rappelable exigeant, permanence hebdomadaire dans chacune des trois communes, transport des victimes dans le cadre des enquêtes TAM, appui permanent aux victimes, descente sur les lieux de faits graves, appui aux équipes dans le cadre de l'annonce d'une mauvaise nouvelle, formation du personnel lors des réunions mensuelles, sont autant de tâches qui constituent des indicateurs positifs dans ce domaine.

## **AUTRES SERVICES OPERATIONNELS**

### - **D'une « Cellule circulation » vers un « Pool de développement de la politique »**

Eu égard à la nécessité de mener à bien les priorités du plan zonal de sécurité, lesquelles avaient principalement trait au domaine de la sécurité routière, a été créée initialement une cellule « circulation ».

Forte au départ de quatre personnes dont l'officier qui la dirige, celle-ci a subi un « lifting » récent en suite de l'augmentation du nombre des vols dans habitations.

Elle a donc été renforcée d'un homme début 2013 afin de rencontrer les nouveaux objectifs à atteindre et rebaptisée: « ***Pool de développement de la politique*** ».



Ce dernier qui était spécialement chargé de l'exécution des actions tant préventives que répressives, en matière de sécurité routière aura également comme objectif à l'avenir de lutter contre la recrudescence des vols qualifiés dans les habitations.

Grâce à l'apport des subsides de la convention de circulation routière, ce pool a été doté ces dernières années d'un charroi et d'un matériel très diversifié qui lui permet de mener à bien ses missions.

Son personnel est impliqué notamment dans les actions suivantes :

- Formation des enfants au code de la route dans les écoles primaires
- Organisation annuelle du « salon de la sécurité »
- Participation au projet « MEGA »
- Encadrement des enfants sur la route lors des sessions du « brevet cycliste » en partenariat avec la centrale de mobilité de Philippeville et la Police fédérale
- Réalisation d'analyses de vitesse de manière à envisager les actions requises tant au niveau de l'adaptation de l'infrastructure que des contrôles de vitesse
- Analyse de l'évolution des accidents de la route
- Analyse de l'infrastructure routière en partenariat avec le responsable mobilité
- Participation aux campagnes de sécurité routière de « l'IBSR »
- Sécurisation du site des Lacs de l'Eau d'Heure
- Participation aux opérations FIPA et de contrôle des transports routiers (Opérations TACO)
- Contrôles préventifs/répressifs en matière de port de la ceinture de sécurité, de la vitesse excessive et/ou inadaptée, de l'utilisation du GSM au volant, de l'alcoolémie, des cyclomoteurs, etc.
- Patrouilles et contrôles routiers dans le cadre de la lutte contre les vols qualifiés dans habitations.

#### - **Cellule de « techno prévention »**

Notre cellule est composée de deux agents ayant suivi les formations idoines. Un inspecteur principal chargé de l'organisation des actions de sensibilisation et un inspecteur plus spécifiquement attaché aux conseils et bilans sur le terrain, de même qu'aux exposés réalisés en faveur du public.

Dans ce cadre, le service d'enquête et de recherche a été associé à une démarche spécifique visant l'amélioration de la sécurité des médecins en 2006.

En 2007, nos initiatives visaient plutôt la population et ont consisté en l'organisation au sein de chaque commune de séances d'information portant sur l'amélioration de la sécurité au niveau de l'infrastructure, en partenariat avec les autorités administratives locales.

En 2008, ces actions ont plus particulièrement visé les personnes âgées (+70 ans) et se sont axées sur une approche des infrastructures et sur la prévention des délits commis par de faux agents (policiers, service des eaux, ...), phénomène ponctuel et récurrent.

En 2009 nous devions bénéficier de l'acquisition d'un nouveau commissariat mobile qui aurait permis de dynamiser nos efforts et de nous porter résolument au devant des citoyens, mais notre collègue de police a annulé ce projet. Par contre, un effort appréciable a été consenti afin d'acquérir du matériel de démonstration (châssis, serrures, barillets, ...)

En 2012, en suite de la recrudescence des vols qualifiés dans les habitations, nous avons de nouveau initié des réunions d'information dans chacune des communes.

En 2013, nous avons sollicité le Gouverneur de la Province de Namur en vue de l'acquisition d'un graveur à destination de l'ensemble des personnes chargées de la technoprévention et plus spécifiquement du marquage des cycles et des remorques.

#### **Cellule « violence intrafamiliale »**

Bien que cette cellule n'existe pas en tant que telle dans notre zone, le Parquet a fait de cette problématique une priorité au sein de l'arrondissement judiciaire. En conséquence, il est apparu opportun de mettre en place un officier de référence. Ce dernier n'est autre que le Commissaire Benoît PAULY, officier en charge de la fonctionnalité « Opérations ».

En cette matière, le CIZ est particulièrement attentif au suivi étroit des dossiers.

#### **Cellule « CIZ » ou « Centre d'Information Zonal »**

Au sein de la zone de police, le « CIZ » a été réorganisé en fonction des besoins nouveaux créés par l'obligation de traiter dès avril 2006 les devoirs générés en « EPO », ou « Enquêtes policières d'office ».

Ce surcroît de travail, tout comme l'obligation de mettre en place un « Officier EPO » à la demande du Parquet Général et la nécessité de coordonner le tout avec le travail des gestionnaires fonctionnels au niveau du codage des devoirs judiciaires, nous a donc contraints à mettre en place une structure forte de cinq personnes.

Un officier, un cadre de base recruté en 2009 sur le principe « Right man, Right place », deux cadres de base avec qualité de « gestionnaire fonctionnel » assument les tâches suivantes, assistés d'un informaticien Calog niveau B, en qualité de gestionnaire technique. Parmi les tâches de cette équipe :

- Centralisation et diffusion de l'information
- Contacts avec les CIA, le Parquet, la Police fédérale et les zones de police
- Elaboration des « flash Infos » et des bulletins communaux d'information.
- Préparation et diffusion des théories mensuelles.
- Elaboration d'aide-mémoire et mises à jour.
- Correction des devoirs judiciaires.
- Gestion des apostilles.
- Application des directives TPA-EPO-PVS-RGPA-PI.
- Participation aux révisions du RGPA.
- Réunions de partenariat avec la sanctionnatrice, le Parquet, les administrations communales.
- Suivi des dossiers engagés dans les procédures évoquées supra.
- Gestion des saisies de véhicules.
- Codage des informations judiciaires.
- Réalisation d'analyses ponctuelles en matière d'évolution de la criminalité
- Analyse de l'évolution des accidents avec gibier en collaboration avec les facultés de Gembloux.

Notons également que le CIZ a pris en charge en 2013 l'encadrement d'une stagiaire judiciaire, qui, dans le cadre de son stage, a élaboré un aide-mémoire<sup>26</sup> afférent à l'ensemble des infractions à destination des membres du personnel.

Cet outil permet aisément de cheminer au travers de la législation afin de qualifier aisément les infractions et d'y appliquer les procédures idoines.

## MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

- **Satisfaisons-nous aux missions et tâches à caractère fédéral et de quelle manière ?**

La contribution de la police locale à l'exécution des missions à caractère fédéral est mieux reprise ci-dessous.

Directive du Ministre de la Justice du 13-12-2001 relative à la police des cours et tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeute ou de troubles (MFO-1)	➤ Procédure d'accord réglant les modalités d'application de la directive MFO 1 au sein de l'arrondissement judiciaire de Dinant
Directive ministérielle du 03-04-2002 relative à la gestion de la capacité en personnel et à l'octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative (MFO-2 – MFO-2bis du 28-01-2003)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de collaborateurs formés : 9</li> <li>➤ Participation au programme de formation annuel : oui</li> <li>➤ Niveau de disponibilité de la zone : 3 cadres de base en section constituée</li> </ul>
Directive commune des Ministres de la Justice et de l'Intérieur du 14-06-2002	➤ Protocole d'accord relatif au traitement de l'information de police administrative

<sup>26</sup> Voir à cet effet l'annexe 12 au présent (extrait de l'aide-mémoire)

relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative (MFO-3)	signé le 26-11-2002 ➤ Protocole sur le traitement de l'information en matière de police judiciaire
Directive ministérielle du 04-11-2002 relatives aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée (MFO-4)	➤ Sécurisation des points d'arrêts et du transport de valeurs
Directive du Ministre de la Justice du 20-02-2002 relative à la répartition des tâches, à la collaboration, à la coordination et l'intégration entre la police locale et fédérale en matière de missions de police judiciaire (MFO 6)	➤ Protocole d'accord « CIA »
Opérations « FIPA »	➤ Participation aux opérations FIPA coordonnées par le Directeur coordinateur de Dinant
COL 6/99	➤ Jud (répartition tâches Fed/Loc)
CIC	➤ Détachement d'un membre de la zone vers le CIC en tant que « Sup Co »
Convention de partenariat entre les zones de police locale, la Wallonie et la police fédérale datée du 07-11-2011	➤ Actions de prévention et de répression en matière de sécurité routière, coordination des interventions et échange de données statistiques sur les accidents

## CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE

Notre zone étant ponctuellement confrontée à des phénomènes prioritaires retenus au niveau du PNS et comme il est attendu de nos services dans ce cadre, nous nous sommes jusqu'ici étroitement associés à la réalisation des objectifs poursuivis au niveau national. Citons notamment :

- collecte et transmission des informations conformément aux directives en vigueur (MFO-3) ;
- attention particulière à la qualité des constatations (bonnes constatations, recherche sérieuse de traces, enquête de voisinage,...) ;
- complétude des documents appropriés en fonction des différentes directives d'actualité au sein de la police intégrée ;
- participation aux projets et plans d'action spécifiques en matière de TEH (contrôle des night shop et des restaurants chinois, échange d'informations entre PJF et autorités françaises en matière de maisons de débauche);
- participation aux contrôles supralocaux interdisciplinaires (actions FIPA);
- organisation de patrouilles et de contrôles sur initiative;
- participation aux réseaux d'experts (réunions avec les membres de la PJF, des lois sociales, de l'Auditorat du travail);
- participation aux plates-formes de concertation d'arrondissement (stupéfiants, technoprévention, ...);
- orientation de l'effort de recherche vers les groupes d'auteurs et les réseaux criminels itinérants;
- organisation de l'assistance aux victimes ;
- organisation de visites après les cambriolages ;
- conseils en matière de technoprévention ;
- augmentation de notre visibilité et parallèlement du nombre des contrôles en matière de circulation routière ;
- intensification de l'effort de recherche par les agents de quartier surtout quant à la collecte de renseignements en matière de terrorisme ;
- traitement de nombreux dossiers dits « simples » en matière d'ECOFIN ;
- .

Nonobstant ces actions qui seront poursuivies, notons que dans le futur, conformément à la contribution escomptée des zones de police locale, **nous nous inscrirons de manière étroite dans la réalisation des actions reprises dans la note du Dir Co DINANT** portant les références DCA Dinant-43 CD 1 datée du 14-05-2013, que nous joignons en annexe 01 au présent.

Nous citerons afin de rencontrer la contribution minimale escomptée de notre zone de police les actions suivantes, clairement identifiées dans le documents du Dir Co Dinant précité et qui :

## Figurent comme des priorités dans le PNS<sup>27</sup> :

- **Vols à main armée**

- Contribution générale

- La surveillance ciblée des endroits à risque
- L'obtention via la fonction de quartier des renseignements afférents aux criminels (cachettes)
- La participation aux actions ciblées de grandes envergures sur les axes routiers via lesquels se déplacent les auteurs
- Le développement de « networking » entre la police et les victimes afin de diminuer le risque de victimisation
- Un enregistrement de qualité des données relatives à l'enquête
- Une collaboration de qualité entre la police et les organismes/services publics
- Une fonction de quartier efficace

- **Violences dans les espaces publics**

- Contribution générale

- La surveillance ciblée des endroits à risque
- L'obtention via la fonction de quartier des renseignements afférents aux criminels (cachettes)
- La participation aux actions ciblées de grandes envergures sur les axes routiers via lesquels se déplacent les auteurs
- Le développement de « networking » entre la police et les victimes afin de diminuer le risque de victimisation
- Un enregistrement de qualité des données relatives à l'enquête
- Une collaboration de qualité entre la police et les organismes/services publics
- Une fonction de quartier efficace

- Contribution particulière

- Acquérir une position d'information à l'égard des quartiers/groupes de population sensibles au phénomène
- Procéder à des constatations de qualité et prévoir une capacité d'enquête
- Assurer un flux correct des informations vers la Police fédérale au niveau arrondissement

- **Importation, exportation, production, trafic et vente de stupéfiants**

- Contribution générale

- La surveillance ciblée des endroits à risque
- L'obtention via la fonction de quartier des renseignements afférents aux criminels (cachettes)
- La participation aux actions ciblées de grandes envergures sur les axes routiers via lesquels se déplacent les auteurs
- Le développement de « networking » entre la police et les victimes afin de diminuer le risque de victimisation
- Un enregistrement de qualité des données relatives à l'enquête
- Une collaboration de qualité entre la police et les organismes/services publics
- Une fonction de quartier efficace

<sup>27</sup> Renvoi à la check-list – annexe 1 PLP 50

Contribution particulière

- Désignation d'un policier de contact
- Participation aux FIPA dans ce domaine
- Appui aux opérations PJF
- Implication dans une logique de fonctionnement intégré dans le respect des missions de chacun

- **Trafic d'armes à feu**

Contribution générale

- La surveillance ciblée des endroits à risque
- L'obtention via la fonction de quartier des renseignements afférents aux criminels (cachettes)
- Un enregistrement de qualité des données relatives à l'enquête
- Une collaboration de qualité entre la police et les organismes/services publics
- Une fonction de quartier efficace

Contribution particulière

- Collaboration avec les spécialistes de la PJF

- **Terrorisme**

Contribution générale

- La surveillance ciblée des endroits à risque
- L'obtention via la fonction de quartier des renseignements afférents aux criminels (cachettes)
- Implication particulière de l'agent de quartier dans la recherche d'informations ciblées
- Un enregistrement de qualité des données relatives à l'enquête
- Une collaboration de qualité entre la police et les organismes/services publics

Contribution particulière

- Etat de vigilance
- Inscription dans le plan d'action d'arrondissement
- Formation personnelle

- **Violence intrafamiliale et violence contre les femmes**

Contribution générale

- La surveillance ciblée des endroits à risque
- L'obtention via la fonction de quartier des renseignements
- Le développement de « networking » entre la police et les victimes afin de diminuer le risque de victimisation
- Un enregistrement de qualité des données relatives à l'enquête
- Une collaboration de qualité entre la police et les organismes/services publics
- Une fonction de quartier efficace

- **Traite et trafic des êtres humains**

Contribution générale

- La surveillance ciblée des endroits à risque
- L'obtention via la fonction de quartier des renseignements afférents aux criminels (cachettes)
- La participation aux actions ciblées de grandes envergures sur les axes routiers via lesquels se déplacent les auteurs
- Le développement de « networking » entre la police et les victimes afin de diminuer le risque de victimisation
- Un enregistrement de qualité des données relatives à l'enquête
- Une collaboration de qualité entre la police et les organismes/services publics

Une fonction de quartier efficace

Contribution particulière

Dans le cadre du plan d'action UE du 01-12-2005 :

- Participation au « réseau » des policiers de contact des ZP auprès des centres de réfugiés et aux réunions thématiques
- Vigilance et récolte d'informations spécifiques quant aux faits impliquant des réfugiés (victimes et/ou auteurs) et les centres
- Appui aux opérations TEH
- Contribution aux opérations FIPA organisées dans le domaine de la TEH

- **Criminalité informatique**

Contribution générale

- La surveillance ciblée des endroits à risque
- L'obtention via la fonction de quartier des renseignements afférents aux criminels (cachettes)
- Le développement de « networking » entre la police et les victimes afin de diminuer le risque de victimisation
- Un enregistrement de qualité des données relatives à l'enquête
- Une collaboration de qualité entre la police et les organismes/services publics

- **La fraude sociale, fiscale et dans la gestion des déchets**

Contribution générale

- La surveillance ciblée des endroits à risque
- L'obtention via la fonction de quartier des renseignements utiles
- Un enregistrement de qualité des données relatives à l'enquête
- Une collaboration de qualité entre la police et les organismes/services publics

- **Effraction dans les habitations et autres bâtiments**

*Outre le fait que ce phénomène fera l'objet d'un plan d'action spécifique à notre zone de police :*

Contribution générale

- La surveillance ciblée des endroits à risque
- L'obtention via la fonction de quartier des renseignements afférents aux criminels (cachettes)
- La participation aux actions ciblées de grandes envergures sur les axes routiers via lesquels se déplacent les auteurs
- Le développement de « networking » entre la police et les victimes afin de diminuer le risque de victimisation
- Un enregistrement de qualité des données relatives à l'enquête
- Une collaboration de qualité entre la police et les organismes/services publics
- Une fonction de quartier efficace

Contribution particulière

- Partenariat avec tous les services de police après acceptation d'un plan de réactions policières
- Intégration et participation aux FIPA ou autres actions menées

- **Sécurité routière**

Contribution générale

- La surveillance ciblée des endroits à risque
- Actions ciblées de grande envergure sur les axes routiers
- Un enregistrement de qualité des données relatives à l'enquête
- Une collaboration de qualité entre la police et les organismes/services publics

Contribution particulière

- Rédaction d'un plan d'action spécifique à la zone de Police
- Participation aux FIPA

## Figurent comme des attentions particulières dans le PNS<sup>28</sup> :

- **Incivilités**  
Notre zone de police contribue activement à l'élaboration et la mise à jour du RGPA depuis 2006 et lutte dans ce cadre dans le domaine des incivilités. Une réunion avec les acteurs policiers, les autorités administratives et judiciaires a d'ailleurs été programmée en date du 04-10-2013 pour revoir le RGPA eu égard à la révision de la loi sur les sanctions administratives et à la possibilité d'y intégrer de nouvelles infractions. Dans le cadre de cette révision, le CP MALBURNY de notre « CIZ » joue un rôle moteur de par ses connaissances spécifiques en la matière et devrait parallèlement contribuer à l'établissement d'un dossier d'agrément au sein du conseil de formation de l'Académie de Namur en vue d'une formation reconnue en matière de sanctions administratives.
- **Transports publics**  
Le protocole d'accord « PLP41 » permet d'aborder la sécurité sur les transports publics tant au niveau des « TEC » que des chemins de fer.
- **Domaines récréatifs et pôles d'attraction touristiques**  
Un protocole d'accord spécifique existe depuis 2005 quant à l'amélioration de la sécurité sur le site des lacs de l'Eau d'Heure. Il est reconduit d'année en année.

### MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS

- **Quelles missions et tâches en faveur de tiers (non policiers) effectuons-nous le cas échéant ?**

Nous pouvons citer à titre d'exemples, les missions suivantes :

- Bien que l'élaboration des arrêtés de police soit passée définitivement en 2007 aux mains des administrations communales sous l'impulsion des directives afférentes à la simplification des tâches administratives au niveau des services de police, nous contribuons ponctuellement à l'établissement de certains arrêtés, soit en cas d'absence du gestionnaire désigné ou à l'occasion de chantiers ou événements très importants (notamment sur la route nationale 5, douze heures de la Chinelle, ...). Nonobstant ces faits, nous pouvons estimer que notre charge de travail a été réduite de plus de 95 % ;
- Assistance aux huissiers de justice (ouvertures de portes) ;
- Gestion des véhicules saisis et remis par le Parquet au Receveur des Domaines ;
- Surveillance des transports de fonds ;
- Surveillance sur demande des résidences inoccupées (Police veille) ;
- Surveillance particulière et organisée des commerces en période de fin d'année ;
- Rapports à destination des autorités administratives ;
- Missions diverses de maintien de l'ordre lors d'événements locaux ;
- Formation de surveillants habilités dans le cadre de la procédure d'habilitation par l'autorité administrative ;
- Information au personnel de la base du 2ème Wing Tac de Florennes, aux enfants de certaines écoles et internats et aux demandeurs du Corps médical dans le cadre du programme de lutte contre les assuétudes ;
- Participation aux formations dispensées par l'ASBL " Pro vélo " aux enfants de 5ème primaire de nos écoles, en partenariat avec l'équipe du plan mobilité de Philippeville (Brevet Vélo) ;
- Formation roulage au sein des écoles ;
- Bilans en matière de technoprévention ;

<sup>28</sup> Renvoi à la check-list – annexe 1 PLP 50

- Gestion d'une documentation « non pénale » afin de satisfaire à la mission d'assistance aux citoyens et au renvoi vers les instances concernées ;
- Gestion des plis de huissier non remis ;
- Enquêtes de changement de domicile ;
- Gestion du registre des armes ;
- Escortes ou présence protocolaire ;
- Analyse de l'infrastructure routière en partenariat avec le Ministère des communications par notre conseiller en mobilité ;
- Gestion des autorisations de courses cyclistes ;

## 2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

### MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

Du fait de la fusion des polices, comme nous l'avons souligné dans notre « Avis au Lecteur », nous ne pouvions atteindre une certaine efficacité de fonctionnement qu'en nous attachant à l'harmonisation des « Cœurs de métier ». Bien que plusieurs chefs de service se soient engagés immédiatement et d'initiative dans cette voie, les tentatives s'apparentaient souvent à ce que nous qualifierions de « pose de rustines ».

#### D'un « Groupe Bien-être » à un « Groupe Communication Interne »

En 2003, afin de structurer ces actions, nous avons proposé au personnel la création d'un « Groupe Bien-être ». Une dizaine de collègues volontaires ont donc développé ce projet, y consacrant mensuellement chacun une demi journée et ce durant près de deux ans. Dans un premier temps, tous les « problèmes » ont été évoqués, tant au niveau de l'activité primaire que des managements et si par consensus une solution se dégageait, elle entrait en application après qu'elle ait été avalisée par le Chef de Corps en Comité de direction. Lors de séances s'apparentant souvent au « brain storming », de nombreux problèmes ont ainsi été résolus, à court terme, par ce groupe représentatif de collaborateurs.

Cependant, certaines propositions s'inscrivaient sur le moyen ou long terme. C'est ainsi qu'une méthode de travail permit de classer les propositions ou requêtes, les objectifs à atteindre, le suivi (qui et quand ?) etc...

Après six mois de travail, les tableaux contenaient environ 150 « items ». Ces tableaux évoluaient naturellement selon les solutions apportées et l'ajout de nouveaux projets. Le groupe ayant solutionné une cinquantaine d'items orientés pour la plupart vers « activités » et « harmonisation des processus primaires », la direction, imprégnée d'un constant souci de transparence, s'attacha à répondre aux attentes des collaborateurs.

70 % de ces attentes, parfois différées par manque de moyens, ont été satisfaites sur deux ans (à noter qu'il s'agissait fréquemment d'investissements dans le domaine matériel).

Depuis 2009, le reliquat a été traité et nous pensons avoir même dépassé les espoirs du personnel puisque les activités du « groupe bien-être » perdurent mais sous la houlette d'un nouveau groupe de travail dénommé « groupe communication interne ».

Ainsi, mensuellement, le Chef de Corps rapporte aux collaborateurs volontaires, les nouveautés au niveau de l'évolution zonale et laisse ensuite la parole à chacun afin de relayer d'éventuels besoins ou problèmes.

Ce « droit » à la collaboration s'inscrivait parfaitement dans le domaine d'organisation EFQM « Management des collaborateurs ». Fort de cette expérience, nous avons rédigé le plan zonal de sécurité 2009-2012 en continuant de souligner que l'information restait une attention particulière.

#### Au niveau du Management des collaborateurs, avons-nous atteint les objectifs fixés par le PZS ?

Il est très difficile de trouver des indicateurs en matière d'échange d'informations et nous ne pouvons nous prononcer que de manière subjective; néanmoins, nous constatons une nette amélioration, même si selon certains membres du personnel, certaines lacunes sont toujours soulignées en ce domaine.



Nonobstant l'attention que nécessitera toujours cette problématique sensible, les efforts consentis dans le domaine du management des collaborateurs ont représenté un investissement considérable par rapport à notre capacité.

En effet, nous avons palier nos points faibles en développant une politique de bien-être et de sécurité au travail selon le prescrit légal, en engageant un Conseiller en prévention **de niveau 1** en 2005 et en désignant notre travailleur social, après formation comme « Personne de confiance ».

Nous avons également récupéré de la capacité en engageant un Calog pour prendre en charge la direction des Ressources Humaines et de la Logistique et avons engagé un autre Calog pour prendre en charge de manière spécifique les missions liées à l'accueil, spécialisant par là même cette fonction. Cette récupération de capacité permet entre autre d'organiser de nombreuses formations, mieux développées au chapitre des processus.

Nous avons également tenté de valoriser quelques collaborateurs dynamiques qui s'engageaient sur la voie de l'excellence et tous les membres de la direction ont participé au cycle complet de formation « EFQM ».

En 2006, d'initiative, le bureau judiciaire a créé une farde d'accueil distribuée dès la prise de fonction à tous les nouveaux travailleurs (y compris aux stagiaires), au sein de la zone. Cette farde contenait déjà l'organigramme, le règlement d'ordre intérieur, les diverses procédures applicables et des cartes de la région.

L'adaptation à l'AR du 25 avril 2007, relatif à « l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux travailleurs », concernant la protection du bien-être lors de l'exécution de leur travail ne fut donc qu'une formalité et dès parution au Moniteur, ces fardes d'accueil furent achalandées selon les modalités de la loi.

Elles sont également ponctuellement mises à jour par le conseiller en prévention et la personne de confiance.

### **En termes de politique de succession et de développement de carrière**

Nous sommes évidemment très attentifs à ne pas perdre du jour au lendemain les précieux acquis d'un personnel chevronné et aguerri aux missions parfois spécifiques qui sont les nôtres et développons en interne une politique visant à palier ces départs suffisamment tôt. Nous citerons à titre d'exemples trois cas illustrant ce fait :

- Le coordinateur du poste de proximité de Philippeville devant être promu au grade de Commissaire en avril 2008 a pris en charge de nouvelles fonctions dès 2006 au bureau judiciaire afin de préparer suffisamment tôt le départ à la pension du Directeur de l'Appui Opérationnel et d'embrasser ces fonctions à terme.
- L'engagement d'un calog pour occuper les fonctions de Directeur des Ressources Humaines et de la Logistique (DRHL) a permis de libérer un officier, lequel a été chargé de la direction des opérations assumée auparavant par un officier à « double casquette ». De la sorte, la charge de travail a pu être mieux répartie au sein de la direction mais la fonction de contrôle interne a aussi pu être développée afin de traiter avec plus d'attention encore les plaintes et félicitations.
- En cette fin 2013, nous venons de renforcer le CIZ en ouvrant par voie interne un emploi d'inspecteur afin de devancer le futur départ à la pension d'un de ses membres.

Quant au développement de carrière, nous veillons à soutenir en interne la volonté d'aucuns de progresser et encourageons la participation de nos collègues aux concours de promotion par accession à un cadre supérieur.

### **Le développement des compétences**

Les législations étant en constante évolution, il nous faut veiller afin que nos collaborateurs puissent donner le meilleur d'eux-mêmes et tendre à rencontrer un service de qualité pour les citoyens à développer leur acquis. Nous nous y efforçons au travers de moult initiatives : aide-mémoire, encadrement des nouveaux par des « mentors », inscription aux formations (Académie de police, formations décentralisées en matière de roulage, d'aide aux victimes, ...), mais aussi nos réunions mensuelles.

La zone organise par ce biais le partage des connaissances. Ainsi, lors de théories mensuelles obligatoires pour l'ensemble du personnel, les connaissances d'ordre réglementaires, informatiques ou techniques sont abordées sur base non seulement théorique mais surtout font l'objet de démonstrations interactives. Ces séances, dont l'ordre du jour est publié aux valves le mois qui précède, sont gérées par les « spécialistes

maison ». Ces derniers distribuent des supports pédagogiques que les membres présents conservent en guise de « pense-bête » et qui permettent en temps réel d'apporter les errata souhaités.

Lors des réunions, l'accent est mis sur la connaissance appliquée au « vécu » des policiers et sur la mise en commun des expériences. Il en résulte une certaine solidarité entre membres du personnel. Evidemment, les personnes ressources restent à disposition pour les informations complémentaires.

Les remarques ou questions éventuelles sont collectées par le service RHL qui prend les mesures nécessaires en programmant soit un rappel ciblé des notions précises, soit une nouvelle formation.

Un plan de formation a été implémenté dans le cadre de la carrière barémique et consiste en :

- la mise à disposition permanente sur l'intranet de l'état des formations de chaque membre du personnel sous forme de « code couleur » (vert – jaune - rouge) correspondant au respect de leurs échéances sur une période de 6 ans ;
- le recueil des propositions de formation émises par les chefs de service en parallèle avec la procédure d'évaluation des membres du personnel ;
- le suivi par le service « RHL ».

Le but recherché est de permettre à tous les membres du personnel, opérationnels et calog, de mettre à profit la nécessité de se former pour se mettre à niveau dans des compétences pointues ou de s'ouvrir d'autres horizons en s'impliquant dans de nouveaux domaines.

### **Le respect et la valorisation du personnel**

En 2007, afin de répondre au prescrit légal a été organisée en nos locaux à l'attention de tous les membres des cadres officier et moyen, une formation « Bien-être au travail » susceptible de développer les notions de « Respect de l'Autre » et de sensibiliser les membres du cadre à l'intérêt de valoriser le travail de chaque collaborateur. C'est sur ces bases que nous oeuvrons depuis lors et que nous semblons répondre aux besoins de nos collègues.

### **Les besoins et les attentes du personnel**

Fin 2007, nous avons confié la réalisation d'une analyse des risques au « SPMT » à laquelle a participé l'ensemble des membres du personnel afin de cibler les points faibles de notre organisation et de connaître les besoins et attentes. Nous nous attachons depuis 2008 et par le biais d'attentions particulières, à rencontrer, selon nos possibilités et donc en fonction de priorités, ces attentes qui aujourd'hui sont notamment relayées via le groupe de « communication interne ».

### **Des réunions mensuelles**

Evoquées supra, ces réunions ont été depuis la réforme organisées à raison de neuf journées par an. Depuis 2013 néanmoins, la lutte contre la recrudescence des vols dans habitations a demandé une récupération de capacité et sans néanmoins supprimer ces réunions mensuelles, leur nombre a été réduit à 3 par année.

Ces journées de formation permettent également au personnel de jouir d'une heure d'activité sportive.

### **Des journées « team building »**

Depuis 2012, le Collège a accepté qu'une journée « Team Building » soit organisée au profit des membres du personnel. Celle-ci est évidemment de nature à permettre un rapprochement, voire un dépassement de tous lors des activités programmées.

### **Une amicale du Personnel**

Depuis la création de la zone de police, plusieurs membres du personnel ont créé une Amicale dont les activités sont largement soutenues par la direction au profit des membres et de leur famille. Cette amicale constitue un ciment important dans le cadre des relations internes et donc du management des collaborateurs.

## MANAGEMENT DES MOYENS

### **Gestion financière**

Entre 2002 et 2005 et comme évoqué infra, notre zone de police a été confrontée à de graves problèmes financiers étroitement liés à la détermination d'une norme « KUL » nettement inférieure à nos besoins réels. En effet, alors qu'au moment de la réforme les effectifs en place étaient de 47 policiers, ladite norme ne déterminait plus les besoins de notre zone qu'à 39 unités, le solde devant être pris en charge sur base de fonds propres !

Le message lié à cette réforme selon lequel elle n'engendrerait aucun coût supplémentaire allait inviter parallèlement les autorités administratives locales à ne pas engager de moyens pécuniaires supplémentaires, d'autant que leurs moyens étaient également plus que limités.

Durant près de trois ans, la gestion financière de notre zone s'est donc résumée à un suivi des douzièmes provisoires et le simple remplacement de moyens devenus obsolètes réduit à sa plus stricte expression, voire tout à fait impossible.

Jusqu'à 2012, à l'instar de bien d'autres zones de police, aux subsides de la convention de circulation routière et à une gestion des plus rigoureuses, nous avons pu, peu à peu, palier les manques et nous pencher sur le futur avec plus d'optimisme.

Néanmoins, force est de constater que l'évolution de la situation financière tant des communes que de l'Etat fédéral nous invite à la plus grande prudence; en atteste d'ailleurs l'optimisation en cours au sein de la police fédérale ...

### **Au niveau technologique**

Malgré des moyens limités, nous avons opté pour un remplacement échelonné dans le temps, voire l'acquisition d'un matériel nouveau. Au vu de l'évolution des logiciels, notre parc informatique devenu obsolète a été remplacé sur une période de trois ans. Une nouvelle centrale téléphonique a été acquise de même qu'un système d'archivage adapté à nos besoins.

### **Matériel et service**

En matière d'acquisition de matériel, la zone a adopté une procédure en plusieurs étapes, soit :

- la détermination des besoins, en fonction des desiderata du personnel
- la recherche des normes en vigueur
- la mise en place au niveau du « SIPP » de la procédure dite « des trois feux verts »
- le respect des normes légales en matière de marché public

Dès l'arrivée d'un nouveau matériel ou d'une évolution d'un outil connu, une priorité est donnée à la mise à jour des connaissances. Il en va non seulement de la sécurité du personnel, mais également de son confort de travail.

Enfin, les nouveaux arrivants dans la zone sont pris en charge avant leur entrée en fonction. Dès connaissance de leur nomination, ils sont invités à venir rencontrer le service RHL.

### **Suivi des demandes**

Vu l'impossibilité d'assurer une permanence, le service logistique reçoit les remarques du personnel par écrit via l'annexe dédicacée dans le bulletin de service. La réalisation des tâches s'opère par l'ouvrier de la zone en fonction des qualifications/agrégations requises et des accords ont été conclus avec les services travaux des communes afin de tendre dans la mesure du possible et par souci d'économie aux travaux plus importants. Néanmoins, les dossiers les plus complexes sont réalisés par le biais d'appel d'offres.

Un calendrier des travaux est alors proposé aux chefs de service, afin de se fondre au mieux dans l'organisation générale.

### **Les véhicules**

L'entretien des véhicules est assuré par des concessionnaires officiels. Cependant, l'ouvrier de la zone opère systématiquement des contrôles basiques et pourvoit à la propreté du charroi.

### **La masse d'habillement**

La livraison des commandes se déroule les premiers mercredi du mois au service RHL. Ce dernier avertit le membre du personnel de l'arrivée d'un colis par un message individuel. Le cas échéant, le tailleur prévoit une nouvelle prise de mesure. En cas d'insatisfaction (coupe, taille, modèle), l'échange est automatique.

### **L'infrastructure**

Au niveau des bâtiments dont disposait initialement notre zone et afin de répondre aux besoins de notre politique de rationalisation des moyens induite par notre situation financière, nous avons centralisé l'ensemble du personnel oeuvrant initialement sur Philippeville dans une seule et même infrastructure, soit au centre zonal.

Grâce aux subsides nous accordés par la Région Wallonne sous le couvert d'un financement alternatif, nous avons développé un projet de rénovation de ce dernier. Bien qu'une partie importante du projet ait été abandonnée par le Collège, ce dernier a néanmoins conservé une mise aux normes de nos deux chambres de sûreté et la création d'une cellule de garde à vue pour les mineurs d'âge. Des caméras devraient doter ces infrastructures dans un proche avenir. Parallèlement, de nouveaux vestiaires ont été construits.

Le personnel du poste de Doische bénéficiant d'une infrastructure trop vaste pour ses propres besoins, nous avons décidé de « rentabiliser » les lieux et avons proposé à la Police fédérale et au Parquet d'y créer le second local « TAM » de l'arrondissement de Dinant. Ce dernier est opérationnel depuis juin 2013.

Grâce à l'achat récent d'un nouveau bâtiment, le personnel du poste de Cerfontaine qui occupe toujours pour l'heure les anciens locaux de l'administration communale de Cerfontaine sera doté, après aménagement courant 2014, d'une infrastructure adaptée à ses besoins.

## **MANAGEMENT DES PROCESSUS**

### **Processus d'amélioration de la qualité des Procès verbaux.**

**Nota : nous ne bénéficions pas à l'époque des apports de l'EFQM et avons travaillé par tâtonnement. Nous soulignerons cependant les corrélations entre cette approche intuitive et les grands principes de l'EFQM.**

#### **Constat :**

Notre organigramme recense des collègues issus antérieurement d'un district de Gendarmerie ou des anciens commissariats locaux, mais provenant aussi parfois d'arrondissements judiciaires différents ou de fonctionnalités telles que cavalerie, police d'aérodrome, police des chemins de fer ou support logistique.

Bien que cette diversité soit source de richesse, elle impose une harmonisation des techniques et habitudes de tous ces « cœurs de métiers ».

Dans un premier temps, pour faire face à cette particularité, les chefs de service ont réagi au coup par coup, ce problème minant parfois les relations internes malgré les mises au point lors des théories mensuelles organisées.

Cerise sur le gâteau, la circulaire « COL 8 » de 2005 et l'apparition des sanctions administratives, modifient fondamentalement la gestion des procès-verbaux.

Cette nouveauté, nécessitant la désignation de responsables « EPO » allait changer la donne.

En effet, les désignations d'un INPP et d'un INP pour satisfaire les exigences de la « Col 8 », allaient permettre de renforcer un bureau judiciaire quelque peu désorganisé afin de reprendre pied.

D'avril à décembre 2006, le bureau Judiciaire a « refusé » la transmission de près de 35% des dossiers reçus, invitant les verbalisants à apporter des améliorations significatives en raison de lacunes telles que:

- Connaissance imparfaite des lois, décrets et règlements
- Non application des procédures imposées
- Lacunes en langue maternelle
- Manque de structure rendant la lecture incompréhensible
- Mauvaise catégorisation des procès-verbaux => non respect des procédures EPO-PVS ou SAC
- Dépassement des délais légaux de transmission en matière de sanctions administratives.

Le bureau Judiciaire s'est alors fixé un **objectif (difficilement mesurable)**: « **Améliorer la qualité des procès-verbaux transmis** ». Avec le recul, nous constatons que sans pouvoir le formaliser, nous appliquions, avant la lettre, les grands principes de l'« EFQM ».

Avant de penser « un processus », les responsables du bureau judiciaire se sont rendus au Parquet (parfois **Directeur** et parfois **Partenaire**). Dans un premier temps, il s'agissait de savoir si nous

« **faisons bien les bonnes choses** ». En effet, de nombreux verbalisants avaient pris pour habitude de consigner toutes les interventions dans des procès-verbaux.

Ils dégagèrent rapidement un consensus, soit :

- Pas de rédaction de PV d'info ou d'agissements suspects mais établissement de « RIR » ;
- Pas de transmission de PV dans le cadre d'affaires civiles mais un renvoi efficace vers les services concernés ;
- Plus de rédaction de PV pour incendie accidentel ;
- Pas de rédaction de PV pour décès naturel sur la voie publique ou à domicile ;
- Pas de rédaction de PV pour non exercice du droit de visite, etc.

En terme d'« EFQM », nous ne faisons donc pas que de « bonnes choses » puisque selon ce consensus, le Parquet acceptait ou recommandait la rédaction de fiches d'intervention. Dès application des consignes, nous avons récupéré une capacité temps non négligeable que nous avons pu consacrer à l'amélioration de la qualité.

Plusieurs autres visites au Parquet (tant aux magistrats qu'aux employés) permirent de glaner et de définir les attentes. Nous avons plus tard remarqué que cette innovation avait engendré un autre consensus d'amélioration continue (puisque nous nous intéressions aux autres, ils nous rendaient « la pareille »). Nous pouvions nous engager sur la voie du mieux en tentant de « faire mieux les bonnes choses » afin d'atteindre l'objectif fixé.

Connaissant les attentes de notre principal partenaire visant une qualité optimale et ayant la volonté d'y tendre en bénéficiant d'une stratégie permettant de dégager les moyens nécessaires, le bureau judiciaire a pu commencer à formaliser le processus.

### **APPLICATION DE L'EFQM**

Comme nous l'avons souligné, les formations « EFQM » ont été dispensées bien après que nous nous soyons engagés à solutionner ce problème. Nous tenterons cependant de présenter notre action selon le concept du plan des domaines d'organisation et de résultats.

### **VISION-MISSIONS-VALEURS**

L'une des missions essentielles des services de police étant de transmettre au Parquet des procès-verbaux d'une qualité indiscutable, l'évidence de la vision de l'excellence s'impose.

### **OBJECTIF : SMART ?**

L'objectif était bien spécifique, orienté action et réaliste. Cependant, à défaut de formation « EFQM », de temps et de capacité nécessaire, nous avons quelque peu négligé de fixer les critères « mesurable » et « Timing ».

### **DOMAINE DES RESULTATS**

Les attentes étant définies, nous avons demandé au Parquet –**DIRECTION**– de redéfinir les diverses procédures afin de remédier à quelques imperfections de la loi. C'est ainsi que :

- De nouvelles visites au Parquet ont permis de préciser les procédures « Enquête Policière d'Office » et « Procès verbaux simplifiés » et d'enfin transmettre un message clair aux verbalisants ;
- De nombreux contacts avec la « sanctionnatrice » provinciale ont permis de formaliser la procédure « Sanctions Administratives Communales », après consensus avec Monsieur le Procureur du Roi et de l'imposer aux verbalisants ;
- A la demande, des réunions rassemblant les intervenants de plusieurs bureaux judiciaires ont été organisées par Monsieur le Procureur du Roi, de manière à uniformiser le travail.

Nous avons ensuite travaillé sur les managements des moyens et des collaborateurs afin de dégager le processus qui permettrait d'atteindre l'objectif fixé.

**Nous finalisons ainsi la phase « PLAN ».**

### **MANAGEMENT SPECIFIQUE DES MOYENS :**

- Nos gestionnaires informatiques ont rencontré les attentes du Parquet en automatisant certaines procédures ou formulaires dont le contenu était maintenant clairement défini (gain de temps et structuration) ;
- Le bureau judiciaire a bénéficié d'une « carte blanche » pour organiser les formations nécessaires ;

- Nous avons favorisé les formations en y accordant un crédit d'heures non négligeable, que ce soit au travers des réunions mensuelles habituelles ou de réunions spécifiques ciblant le personnel « sensible » ;
- Nous avons instauré la diffusion d'un « flash info », support écrit mais aussi informatisé évoquant toutes les nouveautés diffusées ;
- Nous avons renouvelé l'abonnement à « CD POL », logiciel permettant une recherche aisée de l'ensemble des législations en cours ;
- Nous avons mis en place aux postes « d'apostilleurs » deux collègues de qualité, rompus au travail judiciaire et malheureusement en mauvaise santé. Le principe du « Right man at the right place » est respecté s'agissant de collaborateurs qui auraient de sérieuses difficultés à assumer des missions sur le terrain mais qui bénéficient d'une longue expérience en la matière et s'organisent parfaitement ;
- Nous avons mis en place un « planton plainte » à temps plein (cœur de métier spécialisé) ;
- Nous avons mis en place un second gestionnaire fonctionnel (cœur de métier renforcé).

### **MANAGEMENT SPECIFIQUE DES COLLABORATEURS**

S'ajoutant aux formations externes et ce depuis près de deux ans, les journées « Théories » ont été, en majeure partie, consacrées à la révision des lois, arrêtés et règlements.

Trois autres formations internes et interactives de quatre heures, pour tous nos fonctionnaires de police, ont été consacrées à l'apprentissage des procédures « EPO-PVS » et « sanctions administratives ». Ces formations spécifiques ont été appuyées par l'édition de notes internes et par la diffusion mensuelle, depuis 2006, de nos « flash infos »<sup>29</sup>.

Le bureau judiciaire a créé un mémo intitulé « Forme du procès-verbal », informatisé et tenu à jour. Cet aide-mémoire rappelle non seulement la forme du procès-verbal, mais aussi, dans le même registre, les éléments constitutifs et procédures applicables, les consignes internes et les directives du parquet, les directives ministérielles, etc.

Tous les stagiaires ont reçu et reçoivent une formation adaptée au niveau atteint.

Nous avons « accordé » aux membres du bureau judiciaire la qualité de personne de référence, consacrant le principe que la fonction prime le grade => consignes uniformisées. La disponibilité pour le personnel est l'une des qualités exigées dans les entretiens préalables réservés aux membres du bureau judiciaire, lesquels y satisfont presque naturellement, ce qui est aussi un facteur déterminant de succès.

### **PHASE « DO »**

#### **PROCESSUS figé par consensus et tâtonnement, ne bénéficiant pas à l'époque des techniques « EFQM »**

- Remédier aux lacunes répertoriées et harmonisation des « cœurs de métier »
- Redéfinir toutes les procédures utilisées
- Création de supports d'informations consultables, modifiables et tenus à jour
- Désignation de « spécialistes », soit un planton plainte et deux « apostilleurs » qui maîtrisent parfaitement la notion de renvoi ou l'apport de l'information utile
- Le gradé de jour assure un soutien à la rédaction
- Tous les procès-verbaux rédigés sont transmis au bureau judiciaire qui assure la correction de fond, de la forme et de respect des procédures
- Par fiches navettes, le bureau judiciaire demande en interne ou externe, les suites d'enquête éventuelles ou la correction des procès-verbaux (garants de la qualité)
- Ces fiches navettes sont remises à l'Officier Opérations ou aux coordinateurs de quartier qui assurent le suivi au niveau des équipes de terrain
- Le bureau judiciaire :
  - assure la gestion « EPO-PVS » et « SAC », la transmission des devoirs ainsi que les rappels ;
  - assure la vérification de l'encodage des données et des signalements urgents ainsi que le respect de la « MFO3 » et l'automatisation des documents ;
  - informe le chef de Corps des manquements graves ou redondants ;
  - s'assure régulièrement de la qualité du travail fourni auprès du Parquet et adapte les formations mensuelles.

<sup>29</sup> Exemple de « flash info » - annexe 11

**PHASE « CHECK »****INDICATEURS**

Nous n'aurions pu bénéficier d'indicateurs fiables qu'en interrogeant le Parquet à ce sujet, mais vu l'arriéré judiciaire important, il semble peu indiqué d'importuner les magistrats à ce sujet. Nous bénéficions cependant de quelques indications subjectives, constatant notamment une diminution des retours aux verbalisants ; en effet, nous estimons le nombre de dossiers retournés actuellement à 15% contre environ 35% en 2006. Parallèlement, les employés du parquet qui gèrent les procédures « TPA » et « EPO » et qui ont de fréquents contacts avec les magistrats, semblent très satisfaits des dossiers transmis.

**PHASE « ACT »****INNOVATION et AMELIORATION**

Il semble que l'objectif primaire soit atteint, mais reste améliorable. L'application du principe « Plan-Do-Check-Act » dégage déjà l'un des facteurs de stagnation, soit le temps accordé aux travaux d'écritures. Dès lors, les directeurs des services concernés tentent à présent d'adapter davantage encore les plannings aux besoins individuels. Il paraît à présent opportun de « lâcher la pression », tout en restant vigilant et ce afin de pouvoir engager de nouvelles stratégies dans d'autres domaines.

Au niveau de l'innovation, mentionnons que les nombreuses démarches vers le parquet ont été favorablement accueillies et même encouragées. Ces contacts réguliers nous ont permis, par exemple, de définir une procédure de saisie des véhicules dans le cadre d'un défaut d'assurance et ce, au départ de la saisie en passant par l'aliénation et ce jusqu'à la remise au receveur des domaines et la remise des clés et documents à l'acheteur.

Au stade actuel, sur nos communes, plus aucun véhicule saisi dans le cadre de cette infraction, ne « traîne » plus de deux mois sur la voie publique ou au dépôt communal...

**CONCLUSIONS**

La maîtrise de l'« EFQM » nous aurait sans doute permis de mieux cibler l'objectif et de mieux estimer le niveau atteint en « Processus ». Nous aurions sans doute aussi visualisé les interactions des domaines d'organisation et de résultat. Ceci étant, nous pensons avoir sérieusement lancé la roue pour **l'amélioration continue** et tentons d'influencer nos partenaires afin qu'ils nous fournissent des « indicateurs » fiables en ce domaine.

## 2.7. Coopération

### 2.7.1. Coopération **policière** inter zonale, supra locale et internationale

Domaine de coopération Interzonale (I) Supralocale (S) Internationale (INT)	Zone – service avec laquelle/lequel le protocole a été conclu	Implications pour la zone - impact sur les moyens
1. Contrôles routiers, FIPA, sécurisation des abords d'écoles, cellule éducation et prévention (WPR) Appui technique judiciaire, appui sur la RN5, assistance aux victimes, accès aux bâtiments et chambres de sûreté (ZP) (S)	WPR Namur – SCA Dinant – Zone de police Hermeton et Heure	Appui appréciable de WPR à la ZP en terme de moyens spécifiques (radar, curvo)  Appui ponctuel de la ZP à WPR

2. Problématique des vols à main armée – « Cibles potentielles » <b>(S)</b>	Autorités judiciaires, services de police, secteur bancaire, poste, entreprises distribution, banque nationale,	Gain au niveau de la récolte de données à caractère judiciaire lors des constats et administratif (plan des lieux en cas d'intervention)
3. Appui à la ZP Haute Meuse dans le cadre du transfert de détenus (MFO1) <b>(I)</b>	PR Dinant Zones de police de l'arrondissement judiciaire de Dinant	Participation de notre zone aux transferts de détenus.
4. Exploitation de la photothèque et au live scan <b>(I)</b>	ZP Flowal ZP « Hermeton et Heure »	Accessibilité et circulation optimale de l'information, implication des zones au niveau de l'alimentation de la BNG
5. Enregistrement audiovisuel des mineurs d'âge et des victimes <b>(S)</b>	Police fédérale PJF Dinant ZP arrondissement Dinant	Possibilité de répondre aux directives des circulaires ministérielles et du PR Dinant
6. Assistance aux victimes <b>(I)</b>	ZP «Trois Vallées » ZP Flowal ZP « Hermeton et Heure »	Possibilité de répondre 24/24 heures aux besoins des victimes par un rôle de garde Réduction des frais liés à ce rôle de contactable et rappelable
7. Assistance aux travailleurs sociaux <b>(I)</b>	ZP arrondissement de Dinant	Possibilité pour les travailleurs sociaux de l'arrondissement de participer à des séances spécifiques avec une psychologue (appui personnel dans le cadre de la gestion du stress)
9. Centre de communications <b>(S)</b>	CIC Namur ZP « Hermeton et Heure »	Organisation du service d'intervention Appui essentiel en matière de réception des appels urgents, d'information des services d'intervention et de réception des appels
10. Amélioration de la sécurité sur les Lacs de l'Eau d'Heure <b>(I)</b>	ZP Botha Police fédérale (CIK) DNF, asbl des Lacs	Protocole d'accord permettant d'améliorer la visibilité des services, la prévention sur le site et de diminuer le délai des interventions
11. Prévention et prêt de matériel issu des conventions roulage ou Protocole « Multiservices » <b>(I)</b>	ZP Trois Vallées ZP Flowal ZP Botha	Consiste en l'amélioration de la prévention en permettant la circulation de services sur une zone voisine dans certaines conditions, de même que le prêt de matériel acquis via la convention de roulage
12. Patrouilles mixtes, échanges d'info et de personnel, collaboration judiciaire <b>(INT)</b>	Gendarmerie Française (Compagnie de REVIN, communauté de brigades de GIVET)	Mise en place de patrouilles mixtes, de services roulage, d'échange d'informations judiciaires, de collaboration en matière d'enquête et d'appui en cas d'événement particulier (centrale de CHOOZ, festivités particulières)
13. Contrôle de la ligne SNCB N° 132	SPC	Contrôle des usagers de ladite ligne, surtout au niveau des écoliers dans le cadre des attentes de la PLP 41 (délinquance juvénile)
14. Protocole d'appui logistique <b>(S)</b>	Police fédérale	Commande de produits consommables, location de véhicules, demande d'appui logistique particulier
15. Protocole logistique et pécuniaire relatif au local TAM de Doische <b>(S)</b>	Police fédérale PJF Dinant ZP arrondissement Dinant	Possibilité de répondre aux directives des circulaires ministérielles et du PR Dinant
16. Protocole relatif au traitement de l'information de police administrative MF03 <b>(S)</b>	Police fédérale DCA Dinant ZP arrondissement Dinant	Traitement et gestion de l'information de police administrative conformément aux directives de la MF03
17. Protocole d'accord MF06 <b>(S)</b>	Police fédérale DCA Dinant ZP arrondissement Dinant Parquet de Dinant	Fonctionnement et organisation des CIA – Principes de collaboration entre le CIA et les différents services de police et autorités judiciaires de Dinant



18. Protocole d'accord MF02 (S)	Police fédérale DCA Dinant ZP arrondissement Dinant	Opérations FIPA et plans d'actions supralocaux coordonnés en matière de <b> vols qualifiés dans les habitations </b> – 5% de la ligne de prestation
19. Protocole d'accord MF02 (S)	Police fédérale DCA Dinant ZP arrondissement Dinant	Opérations FIPA et plans d'actions supralocaux coordonnés en matière de <b> contrôle des poids lourds </b> – FIPA « TACO » – 5% de la ligne de prestation
20. Protocole d'accord "Stress team" (S)	Police fédérale	Assistance aux membres du personnel confrontés en service à un événement bouleversant
21. Plan de déploiement policier en cas de phénomènes émergents (S)	Police fédérale DCA Dinant ZP arrondissement Dinant	Plan visant la sécurisation de la population, la prévention des infractions, la non prolifération/délocalisation des faits et l'identification des auteurs
22. Protocole relatif à la retranscription des auditions vidéofilmées (S)	Police fédérale DCA Dinant ZP arrondissement Dinant	Protocole réglant les modalités d'appui et de paiement de la ZP Haute Meuse dans le cadre de la retranscription des auditions vidéo filmées
23. Protocole de collaboration Police -Douane - Parquet (S)	Police fédérale DCA Dinant ZP arrondissement Dinant Douanes et Parquet Dinant	Protocole réglant l'échange d'informations entre services et Parquet ainsi que l'amélioration de la complétude de la BNG

## 2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires **non policiers** et tiers

1. Prêt de matériel	2 <sup>ème</sup> Wing Tactique de Florennes	Permet l'obtention en prêt de matériel spécifique (sonorisation, groupe électrogène, ...)
2. Partenariat dans le cadre de la lutte contre les ARLC	Centrale de mobilité, Pro Vélo, Adm Com, Directions d'écoles, ASBL SOS Week-end, APPER, PEVR, Pompiers, Croix Rouge, assureur, Auto-école	Organisation en partenariat de « Portes ouvertes » et de salons de la sécurité axés sur le thème de la sécurité et spécialement de la prévention des accidents de la route.
3. Analyse des risques	SPMT	Analyse des risques professionnels en vue de dégager les problèmes de fonctionnement internes et la manière d'y trouver des solutions afin d'améliorer le bien-être du personnel
4. Partenariat en vue de contrôles en commun dans les domaines qu'ils régissent	DNF, Douanes et Accises, Lois sociales	Contrôles roulage en partenariat et association dans le cadre de contrôles plus spécifiques (restaurants, night shop, ...)
5. Sécurité sur le site des Lacs de l'Eau d'Heure	ASBL « Les lacs de l'Eau d'Heure »	Partenariat dans le cadre des services mis en place durant la période estivale (voir protocole évoqué supra au point 10)
6. Sécurisation du site de l'aérodrome de Cerfontaine	ASBL « Gravity Parc »	Partenariat en vue de sécuriser le site et d'assurer une présence accrue lors des événements particulier (Air show, ...)
7. Délinquance juvénile (PLP 41)	Directions d'écoles (15) Autorités Judiciaire et Administratives Responsables du « PPP »	Protocole d'accord visant la mise en place de policiers de contact et l'amélioration de la sécurité dans et aux abords des écoles
8. Procédure « EPO »	Parquet et bureaux EPO du royaume	Procédure de gestion des devoirs utiles aux enquêtes

9. Règlement Général de Police Administrative (RGPA)	Parquet, Province, Communes des zones de police de Flowal, Trois Vallées et d'Hermeton et Heure Zones de police, Sanctionnatrice	Création et révisions d'un règlement général de Police administrative commun aux trois zones de police, suivi spécifique des infractions.
10. Protocole relatif à l'enlèvement et à la conservation des biens trouvés sur la voie publique	Communes Cerfontaine, Philippeville et Doische Un Dépanneur	Enlèvement et conservation durant 6 mois des biens non identifiés trouvés sur la voie publique
11. Convention de collaboration avec l'asbl « Un pass dans l'impasse »	Asbl « Un pass dans l'impasse »	Prise en charge des suicidaires et/ou sur demande, de l'entourage après un suicide ou une tentative de suicide
12. Convention de collaboration en matière de circulation routière	Région Wallonne	Lutte contre la problématique des accidents de roulage

## 2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

		Année de référence (2012)	
		Heures	% de la capacité disponible
<b>Contribution fédérale</b>	Missions fédérales		
	• Ligne de crédit MFO 2 bis	1094	1.27
	• Participation au CIA (LPI, art. 105bis)	217	0.25
	• Contrôles exécutés dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée hors des zones (MFO 4: point 2.2.)	-	-
	• Participation au CIC (LPI, art. 96bis)	1520	1.76
	Contribution de la police locale aux phénomènes de sécurité prioritaires du PNS nécessitant une approche intégrée (collaboration avec Pol Fed)	471	0.75
	Réquisitions fédérales du Ministre de l'Intérieur (LPI art 64)		
	<b>Sous-total contribution fédérale</b>	<b>3302</b>	<b>3.82</b>
<b>Déploiement local</b>	Travail de quartier	13754	15.93
	Accueil	6437	7.46
	Intervention	21977	25.45
	Recherche et enquête locales	8660	10.03
	Assistance aux victimes	1534	1.78
	Circulation et contrôle de la circulation <sup>30</sup>	3478 <sup>31</sup>	4.03
	Autres fonctions de base du service de police	-	-
	Capacité affectée aux plans d'action/projets (sécurité&qualité de vie)	3478	4.03
	Capacité affectée aux plans d'action/projets (service et fonctionnement policiers)	317	0.37
	Ecritures	3793	4.39
	<b>Sous-total déploiement local</b>	<b>59950</b>	<b>69.44</b>
	<b>Stratégie et politique</b>	Préparation et développement du PZS	152
Préparation et développement du budget de police		134	0.16
<b>Management des collaborateurs</b>	Tâches/missions liées à la gestion	17085	19.79
	Formation/Training/Développement des compétences	4118	4.77
	<b>Sous-total management des collaborateurs</b>	<b>21489</b>	<b>24.89</b>
<b>Management des moyens</b>	Tâches/missions liées à la gestion	1600	1.85
	<b>Sous-total management moyens</b>	<b>1600</b>	<b>1.85</b>
<b>Capacité totale disponible de la zone</b>		<b>86341</b>	<b>*100%</b>

\* la capacité totale disponible = 100%, à savoir : la capacité totale de la zone moins la capacité indisponible (maladies, congés, détachement out).

<sup>30</sup> Voir à ce propos le 3<sup>ème</sup> rapport d'évaluation de la Commission d'accompagnement de la réforme des polices au niveau local ("De Ruyver"), qui dans ses recommandations préconise l'ajout d'une 7<sup>ème</sup> fonctionnalité de base : "circulation et contrôle de la circulation".

<sup>31</sup> Le nombre de 3478 heures est identique à celui consacré aux capacités réservées aux plans d'actions sécurité et qualité de vie (voir rubrique plus bas dans le tableau. Il s'agit de la capacité réservée au plan d'action circulation routière par le pool circulation. Cette capacité n'a donc été comptabilisée qu'une seule fois !



# CHAPITRE 3

## LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

## 3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

### **NOTRE OBJECTIF STRATEGIQUE PRECEDENT**

Dans notre plan zonal de sécurité 2009-2012, nous nous étions fixés au niveau des problèmes de sécurité, un seul objectif stratégique, à savoir :

**« Contribuer à maîtriser l'insécurité routière dans notre zone en axant notre action sur le phénomène des accidents de roulage avec lésions corporelles »**

Toutefois, afin de satisfaire aux préoccupations essentielles des directions, partenaires et clients tout en tenant compte de nos moyens réduits, nous nous étions fixés une série d'attentions particulières, tant dans le domaine de la sécurité que de celui du fonctionnement interne.

### **NOS ATTENTIONS PARTICULIERES PRECEDENTES**

**En terme de sécurité**, cinq problématiques avaient rencontré notre attention particulière, à savoir :

- L'environnement
- Les violences intrafamiliales
- Les vols dans les habitations
- Les vols avec violences
- La délinquance juvénile

**En terme de fonctionnement interne**, notre choix s'axait sur :

- La résolution des problèmes soulevés par l'analyse des risques effectuée en partenariat avec le SPMT
- Le positionnement « EFQM » réalisé de concert avec « CGL ».

### **EVALUATION**

#### **Au niveau des objectifs stratégiques**

L'évaluation de nos actions a été présentée lors du Conseil zonal de sécurité du 15-05-2013 dont le compte rendu est joint en annexe 05 au présent.

Au vu des données objectives mieux reprises au point 2.3.1 ci-avant, nos efforts soutenus dans le cadre de la lutte contre les accidents de roulage avec lésions corporelles ont permis d'enregistrer **une très nette amélioration de la situation** de 2008 à 2011 tant au niveau du nombre des accidents que de celui des victimes.

C'est ainsi que :

- Le nombre des accidents avec lésions corporelles est passé progressivement de 107 en 2008 à 71 en 2011 (**soit - 33%**) ;
- Le nombre des accidents de week-end initialement de 44 en 2008, après une progression en 2009 (50), s'est fixé à 32 en 2011 (**soit - 27%**).
- Le nombre des victimes initialement de 144 en 2008 a régressé dans la même proportion pour n'atteindre que le chiffre de 95 en 2011 (**soit - 34%**) ;

2012 a néanmoins enregistré un regain de ces trois indicateurs, à savoir :

- 75 ARLC au lieu de 71 (**soit + 6%**) ;
- 37 ARLC de week-end au lieu de 32 (**soit + 16%**) ;
- 117 victimes au lieu de 95 (**soit + 23%**).

L'analyse des neuf objectifs déterminés au niveau de notre plan d'action permet de constater que :

- La conduite sous influence de la boisson reste très sensible (16% des conducteurs accidentés en 2012 (ARLC) ;
- La moyenne des usagers circulant au-delà de la vitesse réglementaire sur les axes contrôlés a nettement régressé (8% en 2012, près de 15% en 2009) ;
- Le non port de la ceinture de sécurité semble être un phénomène stagnant (9% des usagers contrôlés non porteurs en 2012 contre 8% en 2009) ;
- Le nombre d'accidents avec gibier a littéralement « explosé », passant de 43 en 2009 à 81 en 2012 ; malgré diverses mesures et un partenariat étroit avec la « DNF » et certains privés, il semble que la politique consistant à nourrir les animaux, son incidence sur leur reproduction, voire l'apport par ... camion de ces suidés dans nos forêts aux fins des périodes de chasse ont annihilé nos efforts !
- Les accidents concentrés sur les quatre carrefours dangereux de la RN 40 ont nettement régressé, passant de 11 en 2009 à 2 en 2012 ; la visibilité de nos services en ces endroits a été payante ;
- Le comportement des usagers n'a pas changé quant à l'usage du GSM au volant et au stationnement manifestement gênant/dangereux. Ces deux phénomènes méritent une attention particulière ; notons que la politique du Parquet quant à la non verbalisation au vol en matière d'usage du GSM au volant, bien que compréhensible par rapport au moyens de défense de la partie verbalisée, ne favorise pas une lutte efficace en la matière ;
- Le nombre des accidents impliquant des motards sur les lacs de l'Eau d'heure en période estivale varie fortement d'une année à l'autre, pouvant s'améliorer tout comme s'aggraver dans la même mesure. Les conditions climatiques semblent jouer à ce niveau un rôle prépondérant. L'effort doit être maintenu ;
- Les accidents impliquant des cyclomoteurs sont passés de 9 en 2009 à 3 en 2012. Ce genre de véhicule semble être délaissé par les jeunes qui passent plus rapidement que par le passé à la conduite d'un véhicule automobile ;
- Le nombre d'accidents impliquant des usagers faibles a nettement régressé, passant de 18 en 2009 à seulement 3 en 2012.

En conclusion, force est de constater que le bilan global quant aux actions entreprises/initiées par nos services est très positif et que la situation au niveau de la problématique des accidents de roulage avec lésions corporelles, bien qu'elle mérite bien entendu le maintien de nos efforts, s'est fortement améliorée si l'on tient compte des données de départ en 2008.

### **Au niveau des attentions particulières**

#### Quant aux problèmes de sécurité

- **L'environnement**

- L'élaboration et le vote d'un règlement général de police administrative similaire pour pas moins de sept communes situées sur trois zones de police contiguës (Flowal, Trois Vallées et Hermeton et Heure) a permis au personnel de disposer d'un outil à la fois cohérent et utile en matière d'environnement ;

- La présence d'une sanctionnatrice a parallèlement motivé le personnel qui, de visu, a pu constater un suivi effectif des devoirs qu'il réalisait.
- Les dossiers importants du passé (dépôts clandestins de lisier, chancres locaux) ont été résolus. Seule des infractions mineures sont encore constatées aujourd'hui.

- **Les violences intrafamiliales**

- La situation au niveau zonal suit malheureusement la même tendance que celle de l'arrondissement judiciaire et est en progression constante. Le nombre de faits a presque doublé entre 2008 et 2012, passant de 79 faits à 135 ! Ce phénomène est d'ailleurs toujours repris comme une priorité par le Parquet de Dinant.
- Nous ne disposons, eu égard à l'évolution des mœurs et de la société, que de très peu d'emprise sur ce dernier, hormis un suivi étroit des dossiers en cours et un encadrement aussi proche que possible des victimes par notre travailleur social.

- **Les vols dans les habitations**

- Bien qu'en diminution entre 2008 et 2009 (69 faits à 48 faits), la problématique des vols dans habitations (au sens strict) a nettement évolué depuis pour atteindre des chiffres assez inquiétants en 2012 (106 faits).
- Au vu des différentes interpellations et analyses des services confrontés à ce phénomène, il semble établi qu'outre le fait que ce fléau soit largement lié aux difficultés d'ordre économique actuelles, est également étroitement lié à la criminalité itinérante et donc à des auteurs en provenance, notamment, des pays de l'Est.
- Bien que ce problème soit généralisé tant au niveau de l'arrondissement judiciaire qu'au niveau du pays, son extension est telle que nous avons décidé déjà courant 2012 d'y accorder une attention spécifique et donc des moyens supplémentaires.
- **Il requiert dans le cadre du présent plan zonal de sécurité un plan d'action spécifique.**

- **Les vols avec violences**

- Ils sont très peu nombreux sur notre zone de police et fluctuent depuis 2008 entre 1 et 4 par année.
- Les surveillances quotidiennes des points sensibles tout comme les opérations de sécurisation de fin d'année qui en seront à leur onzième édition en 2013 sont autant de mesures qui ont contribué à maintenir ces faits violents à un niveau plus « qu'acceptable », malgré la proximité de la région carolorégienne.

- **La délinquance juvénile**

- Le protocole signé avec l'ensemble des établissements scolaires de la zone de police (13) et au travers celui-ci la mise en place de policiers de contact, notre présence aux abords des écoles (entrées et sorties), l'introduction du programme « MEGA », les conférences « stupéfiants », le salon de la sécurité routière, les formations au code de la route et l'association des enfants à nos journées portes ouvertes et aux journées « Place aux Enfants » sont autant de facteurs qui nous ont permis d'être perçus d'une autre manière par les jeunes.
- Le nombre de faits délictueux constatés au sein des écoles a régressé et il est à noter que les chiffres de 2012 qui pourraient faire croire à une augmentation des faits, sont à analyser au regard de l'augmentation de nos actions sur la voie publique quant à la consommation/deal de



stupéfiants. Ils traduisent donc un regain d'activité du service de police et non de la criminalité.

- Dans le domaine des stupéfiants, notons à la demande d'un établissement scolaire, une action de contrôle en interne qui a été plébiscitée par la direction et qui traduit à la fois le bon partenariat et la volonté des responsables.

### **Quant aux problèmes de fonctionnement**

- Quant à la résolution des problèmes soulevés par l'analyse des risques effectuée en partenariat avec le SPMT

Cette analyse ayant mis principalement en exergue des problèmes de communication en interne, nos efforts ont donc redoublé afin d'améliorer la situation et se sont notamment traduits par :

- La formation de l'ensemble des membres du Comité de direction à la communication
- En sus de la procédure d'évaluation, l'organisation d'échanges informels entre les directeurs et les membres de leur personnel
- La multiplication des visites du chef de Corps dans l'ensemble des postes
- La création d'un groupe de communication interne
- L'association de la personne de confiance et du conseiller en prévention aux travaux de cette cellule
- La mise en place d'un responsable en communication interne
- L'organisation de réunions de communication toutes les six semaines
- La diffusion du compte rendu de ces réunions à tous les membres du personnel
- L'information du CCB quant au suivi de ces réunions
- L'utilisation accrue du logiciel « PUMA »
- La mise en place de journées « team building »
- Le soutien ponctuel de l'Amicale du personnel
- Le maintien du briefing matinal, des réunions mensuelles, des valves internes, du break « tasse de café », ...

### **LEÇONS A TIRER**

Au regard de l'analyse évoquée supra, il convient comme évoqué lors de notre dernier Conseil zonal de sécurité, de :

- Au niveau des problèmes de sécurité
  - Maintenir nos actions visant à « **tendre vers une diminution des accidents de roulage avec lésions corporelles** » par le biais d'un plan d'action spécifique.
  - Développer un plan d'action spécifique visant à « **lutter contre les vols qualifiés dans les habitations** ».
  - Maintenir les initiatives prises au niveau des attentions particulières suivantes :
    - Violences intrafamiliales
    - Vols avec violences
    - Délinquance juvénile
- Au niveau des problèmes de fonctionnement interne
  - Si nos mesures semblent à notre sens avoir porté leurs fruits quant à l'amélioration de la communication, force est néanmoins de constater un certain essoufflement au niveau de la représentation du personnel dans ce groupe de communication.

- Les questions/demandes émanant du personnel sont de plus en plus rares mais la chose n'est-elle pas normale, bon nombre de problématiques ayant été, avec le temps, résolues.

## 3.2. Les objectifs stratégiques 2014-2017

### 3.2.1. Synthèse de l'argumentation

Après analyse des chapitres qui précèdent, tant objectivement que subjectivement, il apparaît clairement aux membres du Conseil zonal de sécurité que la problématique de l'insécurité routière et de la lutte contre les vols qualifiés dans les habitations constituent au niveau de tous les indicateurs, les deux phénomènes prioritaires au niveau de notre zone de police.

Aussi :

- Fort de l'expérience du passé en terme de choix réfléchi et mesuré quant à l'intérêt de ne déterminer qu'un **nombre restreint d'objectif(s) stratégique(s)** ;
- **Attendu ce faisant le vœu exprimé par les membres du Conseil zonal de sécurité** dès la préface du présent, libellé comme suit :  
« .../ Fonction des capacités disponibles ou s'inscrivant dans le cadre des missions courantes, les objectifs concrets doivent être réalisables et mesurables et susceptibles d'être atteints par des actions spécifiques où il ne s'agit pas de travailler « plus » et tous azimuts, mais d'œuvrer « mieux » et par rapport à un nombre restreint de phénomènes jugés préoccupants et donc prioritaires » ;
- **Attendu nos moyens budgétaires étriqués** toujours dépendants de la redéfinition d'une norme « KUL » acceptable mais également du maintien du « fonds de sécurité routière » quant à son montant actuel et de celui déjà réduit en 2012 de la « subvention de promotion de recrutement » ;

Nous avons décidé en fonction des moyens qui sont les nôtres, de :

- Poursuivre nos efforts en faveur de l'objectif prioritaire que nous nous étions fixés au travers du plan zonal antérieur et de :  
**« Lutter contre le phénomène d'insécurité routière ».**

La lutte contre les accidents de roulage avec lésions corporelles répondra dans ce cadre aux vœux de l'ensemble des autorités. Nous nous pencherons dès lors sur les phénomènes liés à la « **vitesse inadaptée ou agressive** », le « **non port de la ceinture de sécurité** », la « **conduite sous influence d'alcool ou de drogues** », les « **accidents impliquant des motards en période estivale** » et le « **parking sauvage** ».

- Lutter contre la problématique des « **vols qualifiés dans les habitations** ».

Toutefois, et toujours en fonction des moyens tant humains que budgétaires qui seront les nôtres dans les années à venir, nous tenterons de maintenir notre offre de service actuelle vis-à-vis des problématiques « **vols avec violences** », « **violences intrafamiliales** » et « **délinquance juvénile** », « **incivilités** » et « **pôles d'attraction touristiques** » au travers d'attentions particulières.

Enfin, sur le plan du fonctionnement interne, s'il apparaît intéressant de maintenir toute initiative de nature à garantir une bonne « **communication interne** », les problèmes suivants doivent rencontrer notre prioritaire attention :

- La mise aux normes du nouveau poste de proximité de Cerfontaine ;
- La réorganisation du Comité de direction au vu du départ de deux officiers ;

- La réorganisation du CIZ confronté à l'absence prolongée d'un de ses membres ;
- La réorganisation du pool développement de la politique au vu des nouvelles missions attendues dans le cadre de la lutte contre les vols qualifiés dans les habitations.

### 3.2.2. Les objectifs stratégiques

#### **Mesures/objectifs pour satisfaire aux normes minimales de fonctionnement (si tel n'est pas encore le cas !)**

- **Travail de quartier**  
Les normes légales sont très largement dépassées puisque nous disposons de 1 agent de quartier pour 1523 habitants.
- **Accueil**  
Bien que l'offre de service réponde aux besoins exprimés par les citoyens lors des différents sondages réalisés, nous avons décidé courant 2012 d'organiser le service de telle manière à ce que le centre zonal soit à nouveau ouvert au niveau de l'accueil le samedi, de 08 :00 à 12 :00 heures.  
A moins de besoins nouveaux évoqués par les citoyens, le fonctionnement actuel de l'accueil ne devrait donc pas être adapté.
- **Intervention**  
Outre l'équipe d'intervention de base, nous tendons au respect d'un second service de pointe par la disposition en tous temps et en réserve d'une équipe d'appui, par la mise en place d'une PMT de nuit le vendredi ou le samedi et par la disposition ponctuelle d'équipes du Corps d'intervention.
- **Assistance aux victimes**  
Les normes sont atteintes et même dépassées si l'on tient compte des heures de prestation supplémentaires effectuées et du rôle de contactable/rappelable instauré de longue date par le biais du protocole d'accord conclu avec les ZP « Flowal » et « Trois Vallées ».
- **Recherche et Enquête locale**  
Les capacités prévues au niveau de cette fonctionnalité sont très largement supérieures aux normes de base. 7% de la capacité opérationnelle (49 personnes) devrait représenter 3,5 personnes. Les effectifs du SER sont en fait de 6 membres du personnel.
- **Maintien de l'ordre public**  
Deux rôles de garde distincts permettent de disposer en tout temps, 24/24 heures, d'un OPA et d'un OPJ.

#### **OBJECTIFS STRATEGIQUES (sécurité et qualité de vie) :**

**« NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER A MAITRISER L'INSECURITE ROUTIERE DANS NOTRE ZONE EN AXANT NOTRE ACTION SUR LE PHENOMENE DES ACCIDENTS DE ROULAGE AVEC LESIONS CORPORELLES »**

- **LEADERSHIP**
  - Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène.
  - Dégager une marge de manœuvre suffisante
  - Maintenir un pool spécifique motivé
  - Communiquer à ce sujet et créer un consensus des parties prenantes
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
  - Cerner efficacement le phénomène par une approche objective et subjective
  - Approche par projet
  - Développer un plan d'action abordant plusieurs sous-objectifs

- Définir des indicateurs de mesure appropriés
  - Développer et/ou utiliser des systèmes de suivi adéquats
  - S'inscrire dans la convention de partenariat avec la Région Wallonne
  - S'inscrire dans les actions ponctuelles de l'IBSR
  - Impliquer des collaborateurs lors de la rédaction du plan d'action, spécialement les membres du pool circulation
  - Impliquer les services d'intervention et du Corps d'intervention afin de tendre aux objectifs définis (capacité réorientée)
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
    - Informer, sensibiliser et motiver les collaborateurs quant aux objectifs poursuivis
    - Organiser des formations adéquates
    - Donner un feedback requis quant aux résultats obtenus
    - Stimuler particulièrement les actions du pool « développement de la politique »
    - Impliquer étroitement au projet le conseiller en mobilité
    - Développer les compétences par le biais de formations idoines
    - Recourir au coaching
    - Stimuler la transmission des connaissances (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du Corps de police)
- **MANAGEMENTS DES MOYENS**
    - Obtenir les subsides requis afin de pouvoir maintenir les actions prévues, la capacité en personnel engagé, les coûts récurrents relatifs au matériel, les formations spécifiques requises.
    - Utiliser les instruments de mesure adéquats
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
    - Développer l'objectif et y travailler de manière transversale
- **PARTENAIRES**
    - Parquet de police
    - Sanctionnatrice
    - Police fédérale - WPR
    - Sections « roulage » des ZP voisines
    - SPF Mobilité
    - Région Wallonne
    - IBSR
    - ASBL "PEVR" – "APPER" – "SOS Week-End"
    - Communes de la zone
    - SPW
    - Ecoles
    - Associations de parents
    - Presse locale et bulletins locaux d'information
- **FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES :**
    - Participation et soutien des communes et de la presse locale
    - Coordination avec les campagnes « IBSR » et « Région Wallonne »
    - Coopération de la WPR
    - Accord des partenaires externes
    - Motivation du personnel
    - Fiabilité du matériel acquis
    - Maintien d'un « pool développement de la politique » spécialisé et formation continuée de ses membres
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
    - **Indicateurs :**
      - Nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles
      - Nombre d'accidents de week-end
      - Nombre d'accidents de la route impliquant des motocyclistes

- Nombre de victimes (tués, blessés graves, blessés légers)
  - Proportion des conducteurs circulant au-delà de la vitesse réglementaire
  - Proportion des conducteurs impliqués dans un ARLC et sous l'influence de la boisson ou de drogue ou autres substances
  - Nombre d'heures consacrées au phénomène
- **Méthode-outil de suivi :**
    - ISLP
    - Baromètre de la sécurité routière
    - Statistiques zonales
  - **Fréquence de mesure :**
    - Mensuelle/Trimestrielle en fonction des outils

### **ATTENTIONS PARTICULIERES**

Attendu que nous désirons satisfaire aux préoccupations essentielles des directions, partenaires et clients tout en tenant néanmoins compte de nos moyens, nous nous attacherons ponctuellement aux problèmes suivants par le biais « **d'attentions particulières** ».

#### **1. Au niveau sécurité et qualité de vie**

- **Dans le domaine des violences intrafamiliales en :**
  - Invitant le personnel au respect strict des directives du Parquet ;
  - Encourageant le personnel à informer le travailleur social de tous les faits de « violences intrafamiliales » ;
- **Dans le domaine des vols avec violences, en :**
  - Poursuivant nos efforts au niveau de notre action de sécurisation des commerces en période de fin d'année, voire d'événements commerciaux ponctuels (braderie), en fonction de nos moyens.
- **En matière d'incivilités**
  - En participant activement aux adaptations du RGPA en collaboration avec les instances judiciaires, administratives et la sanctionnatrice ;
  - En participant au groupe de travail qui sera formé à l'initiative du Conseil de formation de l'Académie de Namur afin de déterminer le contenu du dossier afférent à la future formation « SAC » ;
  - En utilisant avec à propos notre « RGPA » dans le cadre de la lutte contre les incivilités, d'une manière générale.
- **En matière de pôles d'attraction touristiques**
  - En renouvelant nos actions de prévention visant à améliorer la sécurité des touristes fréquentant le site des lacs de l'Eau d'Heure en période estivale
- **En matière de délinquance juvénile, en :**
  - Appliquant les directives du protocole signé avec les directions d'écoles dans le cadre de la PLP41 ;

- En associant les directions des écoles en vue de la participation des élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire au programme « MEGA »<sup>32</sup> ;
- Collaborant avec les responsables du « PPP » et les éducateurs de rue à un encadrement adapté des étudiants à l'occasion de la fin des examens, voire d'autres périodes sensibles (vacances scolaires).

## **2. Dans le domaine service et fonctionnement policiers**

### **En matière de fonctionnement interne de notre zone de police, en veillant à :**

- La mise aux normes du nouveau poste de proximité de Cerfontaine ;
- La réorganisation du Comité de direction au vu du départ de deux officiers ;
- La réorganisation du CIZ confronté à l'absence prolongée d'un de ses membres ;
- La réorganisation du pool développement de la politique au vu des nouvelles missions attendues dans le cadre de la lutte contre les vols qualifiés dans les habitations.

---

<sup>32</sup> «MEGA» ou « Mon Engagement pour Garantir l'Avenir – Voir article « Nouvelle Gazette » du 10-4-2013 en annexe 13

# CHAPITRE 4

## POLITIQUE DE COMMUNICATION

## 4.1. Communication Externe

### 4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2009-2012

Afin d'informer les citoyens, voire nos partenaires quant à notre politique policière, voici quelques initiatives menées au sein de notre zone de police :

- Nous avons organisé deux sondages population par voie de presse (bulletins communaux) en 2004 et 2007, une enquête locale de sécurité en 2012 et nous avons diffusé leurs résultats;
- Afin d'améliorer la qualité de notre accueil, nous avons élaboré un « formulaire d'appréciation », et sondons ponctuellement toute personne se présentant en nos locaux ;
- Nous avons créé un site web spécifique à la zone de police via lequel le citoyen peut prendre connaissance de nos activités et exprimer ses besoins ;
- Nous avons organisé en septembre 2013 et pour la cinquième fois, nos journées « Portes ouvertes ». Il s'agit naturellement d'un moment privilégié où nous allons à la rencontre du citoyen qui s'exprime librement. Près de 700 enfants du réseau scolaire, tous réseaux confondus ont participé à ces journées et plusieurs centaines de citoyens ont répondu à notre appel;
- Depuis leur mise en place, nous participons aux journées « Place aux enfants » et accueillons chaque année près d'une centaine d'enfants en nos locaux ;
- Nous participons au plan « Mobilité » et « assuétudes drogues » et avons souscrit aux directives de la circulaire PLP41 ;
- Création d'un Power Point en boucle informant le citoyen qui patiente en salle d'attente des dernières nouveautés légales, noms et photos des agents de quartier, règlement général de police administrative, adresse utiles, etc.
- La cellule « développement de la politique » donne des formations spécifiques au code de la route dans les écoles primaires et participe à la semaine de la mobilité, en partenariat;
- De nombreux articles de presse diffusent nos activités dans la plus grande transparence ;
- Nous disposons mensuellement d'une page intitulée « Police » dans les trois bulletins communaux ;
- Nous avons obtenu l'appui des services de « BPost » quant à la diffusion de toutes-boîtes en fonction de nos besoins ;
- Journallement les coordonnateurs des postes de proximité rencontrent le Bourgmestre et les employés de la commune où ils officient ; les responsables du CIZ et du SER rendent régulièrement visite aux substituts et employés du Parquet ;
- Nous demandons également à notre personnel, lors des contrôles routiers, d'informer le citoyen de nos motivations et des objectifs à atteindre ;
- Nous avons développé nos contacts avec les médias et profitons de leur appui quant à l'information du citoyen sur nos actions (« RTL-TVI » magazine « Enquêtes », Presse écrite (« Nouvelle Gazette » et « L'Avenir ») ;
- Le Chef de Corps tient régulièrement informés les membres du Collège et les Conseillers de police ;
- Lors des Conseils zonaux de sécurité, de nombreux partenaires sont invités et peuvent donc être informés du suivi des actions entreprises dans les domaines qui les concernent.
- Une réponse écrite systématique et rapide est donnée à toute demande/courrier/e-mail par le Chef de Corps.



Ces dernières années, nous avons renforcé notre communication externe en développant nos contacts avec les médias et en obtenant l'appui de correspondants/responsables spécifiques. Ceux-ci rendent notre communication externe plus efficiente et favorisent une certaine transparence de nos actions.

Nos actions de communication donnent lieu régulièrement à des réactions de citoyens, soit écrites, soit téléphoniques ou via notre site « web ».

En conclusion, la communication externe est réalisée via de multiples facettes, favorise les contacts avec les citoyens et permet de rendre compte en transparence de nos actions.

#### 4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2014-2017

PARTIES PRENANTES	INTENTIONS
Autorités (Direction et Finances)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du PZS par le Conseil zonal de sécurité</li> <li>- Information des membres du Conseil de Police à l'exception éventuelle des données jugées confidentielles</li> <li>- Feedback des membres du Conseil zonal de sécurité et du Conseil de police par le biais des évaluations annuelles</li> <li>- Rester à l'écoute de nos autorités quant à de nouveaux besoins</li> </ul>
Clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information de la population via les bulletins communaux, notre site web, les réunions de quartier, nos journées portes ouvertes, nos actions de sensibilisation à la technoprévention et nos toutes-boîtes</li> </ul>
Partenaires et Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information quant à l'approbation du PZS</li> <li>- Feedback via nos évaluations annuelles</li> <li>- Information via nos réunions ponctuelles</li> </ul>
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir point suivant (4.2.2) ci-après</li> </ul>
Société	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information des grandes lignes de notre PZS via notre site web, les bulletins communaux, la presse, nos sites d'accueil</li> </ul>

## 4.2. Communication Interne

### 4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2009-2012

La diffusion de la «politique policière» ne pouvant être efficiente que par la disposition de moyens adéquats, nous avons :

#### **Sur le plan de l'amélioration des moyens techniques de communication**

- Créé une fiche d'appel téléphonique (date, heure, appelant+ téléphone, destinataire, message, degré d'urgence) ;
- Acquis une nouvelle centrale téléphonique performante avec augmentation du nombre de postes, main libre, affichage écran avec numéro ou nom de l'appelant si encodé, interphonie, annuaire, déviation d'appel, messagerie et messages d'accueil, groupe d'appels avec interception possible, visualisation des communications en cours permettant de faire patienter ;
- Créé un réseau informatique connecté sur Internet permettant l'accès sur plusieurs postes de travail ;
- Acquis une photocopieuse avec archivage électronique permettant la recherche rapide des documents encodés par mots-clés ;

- Mis au point une application informatique qui permet lors de la connexion d'ouvrir un fichier HTML avec Hyperliens vers l'Information judiciaire (BRI) des derniers jours (tenue à jour), les prévisions de service, les dernier « flash info », les horaires des transports de fonds, les communications du service interne de prévention et de protection au travail (SIPP) ainsi que les notes à consulter ;

### **Sur le plan de l'amélioration de l'échange d'information en interne**

- Créé une fiche de rapport transmise par l'Officier de garde au Chef de Corps, rapportant les décisions prises ;
- Communiquer par fiches navettes sur les suites d'enquêtes demandées par le B.J ;
- Posé des valves d'affichage ;
- Créé des fardes d'informations quartier (dans le respect de la protection privée) régulièrement achalandées et facilement disponibles pour les autres services ;
- Mis à disposition une boîte à suggestions ;
- Créé et tenons à jour un « aide-mémoire » rappelant non seulement la forme du PV, mais aussi, dans le même registre, les éléments constitutifs et procédures applicables, les consignes internes et les directives du parquet, les directives ministérielles, ... ;
- Créé un « Flash info » mensuel (version papier et électronique) diffusant les nouveautés légales, les événements dans la zone de police etc.
- Diffusé des notes permanentes et temporaires ;
- Créé et mis à jour une farde d'accueil distribuée dès la prise de fonction à tous les nouveaux travailleurs ;
- Organisé des théories mensuelles ;
- Organisé des théories ponctuelles de remise à niveau pour les nouveaux arrivants et stagiaires ;
- Organisé des briefings matinaux au niveau direction avec lecture des pages administratives des événements de la veille, événements du jour, mesures et directives à prendre, ...
- Confirmé le « CIZ » dans son rôle de plaque tournante de l'information judiciaire ;
- Tenu informés les membres du personnel lors des réunions mensuelles quant aux résultats de nos actions au niveau des plans d'action et attentions particulières ;
- Mis à disposition de tous via intranet le PZS et le plan d'action circulation routière ;

En conclusion, l'amélioration des échanges d'informations et leur support via des moyens techniques adéquats a notamment servi une large diffusion de notre politique policière 2009-2012 en vue de l'implication de tous, de son suivi et de la communication de ses résultats.

## **4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2014-2017**

Afin de tendre à la réalisation effective des objectifs déterminés dans le présent, nous avons bien entendu besoin de rencontrer l'entière adhésion de nos collaborateurs. Pour ce faire, nous informerons le plus largement possible l'ensemble des membres de notre personnel et les tiendrons informés de l'avancée de nos actions via les officiers en charge des plans d'action.

L'information du personnel sera réalisée par le biais de :

- Notre système intranet où le PZS sera en tous temps disponible au départ de l'écran d'accueil de chaque poste de travail ;
- Notes internes ;
- Nos réunions mensuelles ;
- Nos officiers responsables ;
- Nos réunions « communication interne »
- Notre projet de mise à disposition de tablettes.

# CHAPITRE 5

## APPROBATION DU PLAN

## 5.1. Améliorer et innover

Lors du cycle de politique policière précédent, les autorités impliquées dans le processus d'approbation au niveau fédéral ont transmis des remarques et/ou des suggestions d'amélioration (PZS 2009-2012).

Il est intéressant de reprendre celles-ci ci-dessous et de voir de quelle manière nous avons tenté d'intégrer ces recommandations au niveau de notre zone de police.

<b>Remarques et/ou suggestion des Services Publics Fédéraux relatives au plan zonal de sécurité 2005-2008)</b>	<b>Initiatives/mesures prises pour en tenir compte</b>
« La motivation des non-choix des priorités et des points d'attention particuliers au regard des lignes directrices des autorités locales et du PNS n'apparaît pas toujours »	<p>Dans le présent, nous motivons amplement et clairement nos choix au travers des chapitres :</p> <p><b>2.6.1. « Contribution au plan national de sécurité ».</b>            Dans ce dernier, nous reprenons et nous nous engageons dans l'ensemble des actions attendues par le Dir Co Dinant au niveau de la contribution escomptée tant sur le plan général que particulier des zones de police locale.</p> <p><b>3.2.1. « Objectifs stratégiques – Synthèse de l'argumentation ».</b>            A ce niveau, nous reprenons clairement les priorités des autorités locales qui s'axent vers les souhaits de la population au niveau de l'enquête locale de sécurité.</p>
« Deux normes minimales de fonctionnement, l'accueil et l'intervention, ne sont pas respectées »	<p>Malgré nos moyens étriqués :</p> <p>En matière d'accueil, nous avons fait l'effort d'ouvrir nos locaux du centre zonal le samedi de 08 :00 à 12 :00 heures.</p> <p>Quant à l'intervention, sans atteindre les normes d'une équipe de pointe à raison de 84 heures/semaine, une équipe supplémentaire est mise en place les nuits de week-end et en semaine, en fonction des besoins, soit par l'intervention soit par le SER, soit par le Pool « développement de la politique ».</p>
« Le choix interne ne semble pas reposer sur une argumentation solide »	<p>Les choix, tout comme lors du précédent PZS, reposent sur diverses analyses de qualité. Nous citerons les baromètres « criminalité » et « circulation routière » nationaux et l'analyse effectuée au niveau Dir Co par l'analyste stratégique. Ils rencontrent outre ce constat les priorités des autorités judiciaires et administratives et s'inscrivent de surcroît dans les attentes de la population.</p>
« Les liens entre les choix effectués et le PNS ne sont pas évidents. La politique criminelle du Procureur du Roi n'apparaît que furtivement dans le plan »	<p>Les priorités dégagées au niveau zonal s'inscrivent de manière évidente dans ceux dégagés au niveau national (Circulation routière et vols qualifiés dans habitations).</p> <p>La politique criminelle de Madame le Procureur du Roi est clairement identifiée dans la préface de même qu'au point 2.3.2 (Perception des autorités judiciaires).</p>

## 5.2. Approbation

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité.	
Date de la séance :	22-10-2013
Membres du CZS	SIGNATURES
Bourgmaster-Président du Collège de police Monsieur Christophe BOMBLED	
Procureur du Roi Madame Charlotte FOSSEUR	
Bourgmaster de Philippeville Monsieur Jean-Marie DELPIRE	
Bourgmaster de Doische Monsieur Pascal JACQUIEZ	
Chef de corps Commissaire Divisionnaire Jean-Luc SAINTVITEUX	
DirCo Commissaire Divisionnaire Michel DEMOULIN	
Autre partenaire (DirJud) Commissaire Divisionnaire Didier VERLAINE	

# CHAPITRE 6

## PLANS D'ACTION ET PROJETS

**Les plans d'action concrets ne sont élaborés qu'après une approbation du présent par les Ministres compétents.**

## LISTE DE DISTRIBUTION

- A Madame la Ministre de l'Intérieur
- A Madame la Ministre de la Justice
- Au directeur de la Direction générale Sécurité et Prévention (DG SP) – Direction Sécurité locale intégrale (SLIV)
- Au Conseiller Général à la Politique criminelle, Service de la Politique Criminelle (SPC)
- A Monsieur D. MATHEN, Gouverneur de la Province de Namur, Président de la Commission Provinciale de Prévention de la criminalité
- A Madame Charlotte FOSSEUR, Procureur du Roi à DINANT
- A Monsieur Christophe BOMBLED, Bourgmestre de Cerfontaine, Président du Conseil zonal de sécurité
- A Monsieur Pascal JACQUIEZ, Bourgmestre de Doische
- A Monsieur Jean-Marie DELPIRE, Bourgmestre de Philippeville
- A Monsieur Michel DEMOULIN, Directeur Coordinateur à DINANT
- A Monsieur Didier VERLAINE, Directeur Judiciaire à DINANT
- A l'ensemble des membres du personnel de la ZP « Hermeton et Heure »

# ANNEXES



Annexes

01	Note DCA Dinant-27 CD 1 datée du 26-04-2013
02	Synthèse des résultats de l'enquête locale de sécurité ou « ELS »
03	Extrait du baromètre de criminalité ZP 5315 2009/2013 Police Fédérale CGOP / Données de Gestion
04	Extrait du baromètre de la circulation ZP 5315 - Police fédérale - Décembre 2012
05	Rapport d'activités 2012 - Conseil zonal de sécurité - Séance du 15-05-2013
06	Descriptif de la commune de Cerfontaine
07	Descriptif de la commune de Doische
08	Descriptif de la commune de Philippeville
09	Protocole d'accord "PLP 41"
10	Protocole d'accord visant l'amélioration de la sécurité sur les lacs de l'Eau d'Heure
11	Exemple de "flash info"
12	Exemplaire d'une fiche aide-mémoire créée au niveau du CIZ
13	Article de presse « Nouvelle Gazette » 10 avril 2013 : notre action « MEGA » dans les écoles